

576

Bibliothèque de l'Université
de Liège. — Périodiques

23 DEC 1925

Cinquième année, N° 40

Publication hebdomadaire
Un an : 25 frs ; six mois : 15 frs.
Le numéro : 75 centimes

La revue catholique des idées et des faits

Journal

UT SINT UNUM!

vendredi 25 décembre 1925

Sommaire :

Swami, Padre et Saheb

Si les cheveux d'Eve repousseront...

Une enquête sur la littérature belge

Le droit de révolte en Belgique

Antoine Redier

Chanoine Paul Halflants

Pierre Harmignie

Les idées et les faits : Chronique des idées : M, Charles Benoist, de l'Institut,
Mgr J. Schyrgens. — Angleterre. — Allemagne.

La Semaine

♦ Que les lecteurs de la Revue catholique des idées et des faits veuillent bien, ces jours-ci, adresser à Notre-Seigneur leurs plus ferventes prières pour que réussisse pleinement l'intervention chirurgicale que doit subir Son Eminence le Cardinal Mercier.

L'Eglise et la Patrie ont trop besoin encore de cette lumière et de cette force!...

♦ A Paris comme à Bruxelles on discute... impôts ! Ici c'est pour « rétablir » — et nous souhaitons vivement que M. Janssen nous évite la débâcle

— là-bas ce ne parait être que pour « temporiser ».

Le régime a fait perdre à la France les fruits de sa victoire. L'Allemagne se relève d'une retentissante faillite cependant que l'Angleterre est accablée de dettes et que la France court au gâchis financier.

On récolte dans « l'économique » les fautes « politiques » commises à Versailles. Et demain ou après-demain ce primat de l'économique risque de causer de nouvelles catastrophes politiques...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220.50 ; Compte chèque postal : 489.16)

GRANDE MAISON de BLANC

MARCHÉ-AUX-POULETS

BRUXELLES

NOUVEAUTÉS ÉLÉGANTES

FOURNISSEUR DE LA COUR, DES MINISTÈRES
— ET DES GRANDES ADMINISTRATIONS —

TROUSSEAUX

POUR DAMES, HOMMES
ET ENFANTS

LINGERIES - SOIERIES - LITERIE - RIDEAUX - COUVERTURES
GANTERIE - MAROQUINERIE - BONNETERIE
ROBES - MANTEAUX - FOURRURES

SPÉCIALITÉ DE LINGE ET TROUSSEAUX POUR
ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX ET PENSIONNATS

LINGE D'ÉGLISE

NOUS NE METTONS EN VENTE QUE DES
ARTICLES DE
PREMIER CHOIX ET DE QUALITÉ GARANTIE

Crédit Général Liégeois

CAPITAL : 90,000,000 SOCIÉTÉ ANONYME RÉSERVES : 26,000,000

SUCCURSALE DE BRUXELLES :

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX

BRUXELLES-MARITIME, 30, Place Saintelette
VILVORDE, Rue de Louvain

□ □ □

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au **ORÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS**, qui bonifie actuellement :

En compte de QUINZAINE (préavis de 3 jours) . . . 5.00 %
En compte à UN MOIS (préavis de 3 jours avant le 15) 5.00 %
En compte de SIX MOIS (au 15 ou au 20 du mois) . 5.25 %

Avec facilité de retrait anticipé :

1° Après le cinquième mois 5.20 %
2° Après le quatrième mois 5.15 %
3° Après le troisième mois 5.10 %
4° Après le deuxième mois 5.05 %
5° Après un mois 5.00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 francs minimum et multiples de 500 fr

L'Italie La Côte d'Azur L'Algérie L'Égypte Croisières en Méditerranée

VOYAGE AUTOUR DU MONDE

Billet valable pendant deux ans

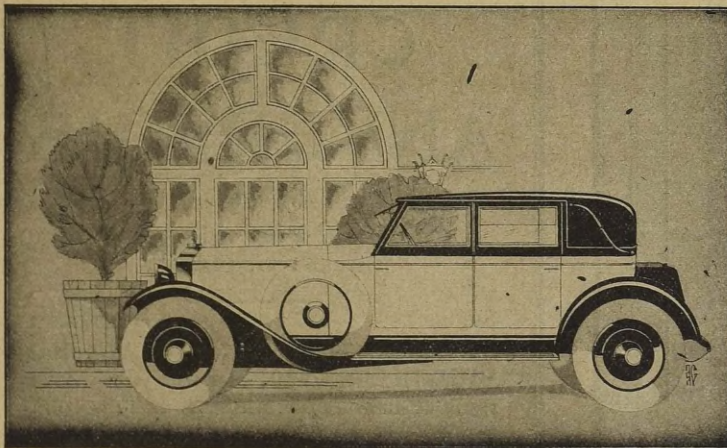
Billets de chemin de fer pour tous pays
Billets de navigation aux tarifs officiels
Places réservées - Places de luxe

*Les meilleures combinaisons sont assurées
et étudiées par notre département :*
VOYAGES A FORFAIT

Renseignements et programmes types fournis gratuitement
sur demande

LE GLOBE avenue Louise, 3
BRUXELLES

Succursale : 41, Avenue de France 41, ANVERS



CARROSSERIE

VAN DEN PLAS

Soc. An. Bruxelles Soc. An.

présente

sa nouvelle

Conduite Intérieure

SPORT

TAPIS
BATTAGE NETTOYAGE TEINTURE DESINFECTION

TEINTURERIE A L'HYGIÈNE

Fondée en 1851

J^N & J^H TOBY FRÈRES

2-4-6, rue Louis Hap, ETTERBEEK

Téléphone 324,96

CHOCOLAT

**D
U
C**

CHOCOLAT



DU C ANVERS

La

**Grande
Marque
Belge**



Tailleur - Couturier

- Fourreur -

CHEMISES

CRAVATES

COLS

DUPAIX

CHAPEAUX

CANNES

PARAPLUIES

TÉLÉPHONE 23116

27, Rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles

"SWAN"

**CRÉDIT
ANVERSOIS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Fr. 60,000,000

Réserves : Fr. 14,000,000

SIÈGES :

SIÈGES :

ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital

BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

175 SUCCURSALES ET AGENCES EN BELGIQUE

FILIALES :

à PARIS

20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG

55, Boulevard Royal

BANQUE - CHANGE - BOURSE

Swami, Padre et Saheb⁽¹⁾

Certains événements se sont dernièrement passés aux Indes qui semblent indiquer un point tournant dans les missions, résultat d'un conflit de principes. Le R. P. Gille, S. J., directeur d'un journal catholique de Calcutta, et qui avait depuis huit ans défendu la création de diocèses indiens, a reçu ordre de ses supérieurs, à Rome, de ne plus remettre le pied aux Indes. Son archevêque, Mgr Périer, qui semble avoir soutenu son directeur, a répondu en supprimant le journal.

Inutile de vous dire qu'aux Indes, le coup a fait scandale. Un hebdomadaire de Madras a publié la nouvelle que le père Gille est tenu éloigné des Indes parce qu'il est le défenseur du clergé séculier indien. C'était assez pour informer le public catholique des Indes qu'il s'agissait d'un conflit de principes entre les missionnaires français et les missionnaires belges, et que ces derniers avaient subi un échec. D'après une correspondance assez animée dans les journaux indiens, ce serait à la suite d'instances faites par les missionnaires français auprès de la Propagande, que le Père Gille a été exclu des Indes, sinon pour ses principes, du moins pour la paix.

Mais le public, aux Indes, ne semble pas accepter cette explication. Il s'agirait, suivant certains journaux, d'un retour de Rome sur ses propres principes et d'une contradiction avec ses propres déclarations, si souvent répétées et si rarement écoutées, sur le clergé indigène et la création de diocèses indiens. S'il est évident que ces journaux se trompent, il reste que beaucoup de leurs lecteurs partagent leur impression.

Il faut remarquer que le conflit n'est pas nouveau. Déjà en 1856, un évêque de Pondicherry fut obligé de quitter les Indes et de donner sa démission, parce qu'il voulait la création d'un clergé indigène et poussait à la division des diocèses en leur faveur.

Il y a trente ans, l'évêque de Lahore, un Belge, dut quitter son diocèse pour la même raison.

Il y a vingt ans, le vicaire apostolique de Bettiah subit le même sort, et, à la même époque, Mgr Gentili, évêque d'Allahabad, était en conflit avec son clergé italien, toujours sur la même question, et fut forcé de fermer son séminaire et son noviciat indiens parce que son clergé européen refusait d'y travailler.

Le cas du Père Gille n'est donc pas nouveau, mais il a été favorisé par un retentissement énorme. Les journaux catholiques et protestants, s'en sont emparés; l'archevêque de Calcutta a supprimé le meilleur journal catholique des Indes, fondé en 1838, en donnant pour toute raison que le Père Gille ayant reçu défense de retourner aux Indes parce qu'il était le soutien et l'ami du clergé séculier, il était impossible de continuer la publication du journal; le clergé indien a formé un comité pour considérer quelles mesures il faudrait prendre; et l'Association Catholique pour toute l'Inde, dont le Père Gille fut le premier président, après sa fondation, en 1921, s'est mise en grève et refuse de travailler tant que le Père Gille ne retournera pas...

Sans nous mêler au combat, il sera cependant très utile de considérer quelque peu les mérites des deux camps en présence.

(1) SWAMI est le missionnaire français; PADRE le missionnaire portugais; SAHEB, le missionnaire belge.

Tout d'abord, il est assez clair que les deux camps sont, d'une façon générale, les Belges d'un côté, et de l'autre les Français, ceux-ci soutenus par les Portugais.

Mais la division n'est pas exacte.

Les Français du diocèse de Dacca, et les Salésiens français de Nagpur, de Vizagapatam et d'Assam sont certainement du côté belge, de même que les Italiens de Mangalore, de Krichnagar et de Youngou. Mais il reste vrai que l'opposition vient surtout des missionnaires français du Sud de l'Inde assistés par les Portugais, c'est-à-dire les Jésuites français, les missions Etrangères de Paris, les Oblats de Marie et les Portugais des quatre diocèses du Paradado.

Nous ne pouvons relever cette division sans entrer dans son caractère psychologique.

Chose remarquable, ce sont les missionnaires français et portugais qui, aux Indes, ont le clergé séculier le plus nombreux, et il est incompréhensible, *a priori*, que l'opposition vienne de ceux qui ont le plus rapidement travaillé à réaliser l'idéal des missions. Il y a là un point obscur dans tout le conflit qu'il s'agit d'éclaircir, surtout qu'il montre qu'il y a une bonne volonté des deux côtés.

* * *

Le *Swami*, ou missionnaire français, a la réputation d'être le meilleur du monde, et il doit sa réputation à sa capacité extraordinaire de s'adapter à la vie indigène, au près même des plus grands sacrifices. Le missionnaire français, aux Indes, fait *un* avec ses ouailles : il se nourrit de leur nourriture, s'abrite et voyage comme eux. Et, en cela, le missionnaire anglo-saxon est incapable de rivaliser avec lui, probablement parce que le Français est élevé dans une ambiance beaucoup moins confortable que l'Anglais. Peu importe d'ailleurs, la raison, le missionnaire français mérite sa réputation et le respect du monde catholique tout juste parce qu'il a le courage d'adopter une manière de vivre si étrangère à la sienne et qu'il le fait pour des motifs héroïques.

Mais il faut tout dire.

Le missionnaire français, non pas comme individu nécessairement, mais comme membre d'une organisation française dont il doit subir l'influence, a l'instinct outré de l'autorité. C'est l'autorité paternelle, je le veux bien, mais c'est l'autorité tout de même, française si possible, blanche en tous les cas. Rien ne l'effraie comme l'orgueil parmi ses ouailles, et l'humilité, douce, aimante et aimable — mais humilité quand même — règne, suprême, dans une mission française.

L'orgueil de l'Indien effraie par-dessus tout. L'orgueil d'un prêtre indien épouvante. Non pas nécessairement l'orgueil que décrit l'Écriture, mais l'orgueil de tout genre, l'orgueil de race, l'orgueil de couleur, l'orgueil national qui, d'après le missionnaire français, conduit nécessairement à l'orgueil de perte finale. De là sa peur de voir un prêtre indien trop instruit : cela conduit à l'orgueil; sa peur de prêter de l'autorité à un prêtre indien : cela conduit à l'orgueil; sa peur de mettre tout Indien, soit prêtre, soit laïque, sur un pied égal au Français : cela conduit à l'orgueil.

L'orgueil français, évidemment, n'entre pas en ligne de compte...

Voilà ce qui se trouve au fond de toute la politique des missions françaises, à quelques bonnes exceptions près. De là l'habitude de temporiser, d'aller pas à pas, de choisir pour le clergé indigène, seuls les exemples de vertu et d'humilité héroïques, et de mettre des siècles à créer un seul diocèse indien comme le produit de toutes les missions de l'Orient.

Et c'est là le principal grief des missionnaires français contre les Belges. Ils leur disent carrément : Vous n'avez pas d'expérience ; vous ne connaissez pas le natif comme nous le connaissons ; nous avons des siècles d'expérience qui nous disent que l'Orient est essentiellement orgueilleux et qu'il ne sait pas se saisir d'un atome d'autorité sans en abuser. Voilà.

Cette attitude des Français n'aurait en soi rien de dangereux, à deux conditions : La première, c'est que la France puisse toujours fournir un contingent de missionnaires suffisants pour se charger de la direction de tout dans les missions ; la seconde, que les ouailles restent toujours de bons enfants, bien soumis, bien humbles et peu instruits. Or, ces deux conditions sont en train de faire défaut, et depuis ces dix dernières années, les circonstances, aux Indes, ont bien changé. Malheureusement, les missionnaires français n'ont pas changé, et ils ont eu de désagréables surprises. Mais de ceci j'aurai à parler plus tard.

* * *

La psychologie du *Padre*, ou du missionnaire portugais, est différente. Ce qui lui est caractéristique, c'est qu'il vit de la gloire du passé. L'Empire portugais brilla d'un grand éclat aux XVI^e et XVII^e siècles et périt au XVIII^e. Mais le reflet de cette gloire est tout aussi vivace que la gloire portugaise le fut il y a deux cents ans, et c'est de ce reflet que les diocèses portugais doivent vivre. Comme récompense de ces mérites antiques, le Saint Siège dut accorder, par bulles, le privilège aux rois portugais de nommer les évêques de six diocèses, et de soutenir l'Eglise dans quatre autres diocèses : Damaun, Goa, Cochin et Meliapour. Le Portugal y envoie ses évêques et ses « missionnaires royaux ».

Le travail de ces diocèses est fait par le clergé indigène. Goa compte environ 700 prêtres indiens, dont un certain nombre sont même envoyés en Afrique et en Mozambique comme missionnaires. Eux connaissent la langue et les habitudes du pays, mais il ne leur est pas permis d'être les dirigeants. Ce privilège est réservé aux Portugais, qui généralement ne connaissent pas la langue du pays et ne savent prêcher qu'en portugais.

Les Portugais se réservent les postes d'évêques, de vicaires généraux, et de curés de certaines paroisses influentes. Il y a peu d'années, le Gouvernement portugais, alarmé du grand nombre de prêtres indiens et du petit nombre de prêtres portugais, obtint du Saint Siège la fondation d'un séminaire à Lisbonne, pour fournir au clergé indien un levain un peu plus portugais. L'évêque de Meliapour fut nommé président du séminaire, le diocèse restant depuis quatre ans sans évêque, mais étant administré par un vicaire général qui est en même temps consul du Portugal, chargé d'établir et de favoriser le commerce portugais aux Indes.

Le clergé indien a supplié le Saint Siège de lui nommer un évêque mais le Saint Siège est lié par les concordats du *Padroado* et ne peut rien faire.

* * *

Toute autre est la psychologie du *Sahab* ou du missionnaire belge.

N'étant pas entravé par la gloire éblouissante de son pays comme les missionnaires français et portugais, et n'ayant pas

comme eux une expérience de quatre siècles de missions pour lui apprendre la lenteur traditionnelle, il va beaucoup plus vite en besogne. A ce propos, l'œuvre de la mission du Chota Nagpur, fondée par les Jésuites belges, est une « performance » que tout Belge devrait connaître, parce qu'elle illustre admirablement le caractère national belge et la révolution qu'il a opérée dans la méthode des missions.

Voilà des populations toutes fraîches qui sont entrées dans l'église en masse, et dès la seconde génération, les Belges ont érigé un séminaire et créent un clergé avec la rapidité de sélection adoptée dans les pays catholiques. Et ce n'est pas tout. Le principe adopté par les archevêques belges est celui-ci : nous devons créer un clergé non pas pour nous aider, *mais pour nous supplanter*. Un clergé indien n'est bon que quand il est en nombre suffisant pour entreprendre, ensemble, la direction de tout un district. Ce district doit leur être donné aussi vite que possible, et servir de noyau à un futur diocèse.

Un clergé indien dispersé et restreint n'a pas de vigueur, pas d'initiative et pas d'occasion pour apprendre l'administration. Il ne se sent à l'aise que quand il se trouve réuni ; il n'a jamais de confiance suffisante dans les Européens pour s'encourager ; il ne trouve cela qu'entre prêtres hindous.

Donc créons un corps compact, mettons-les ensemble et laissons-les faire.

C'est hardi, si on veut, et les Français ne manquent pas de nous le reprocher, mais l'Eglise n'a pas procédé autrement dans les temps anciens.

Le Père Gille a publié deux livres pour prouver par les exemples du Malabar et des diocèses portugais que ce principe est absolument sûr, même aux Indes, et je m'en servirai généreusement dans le courant de ces articles.

Voilà donc le procédé belge. Les missionnaires portugais et français ont peur de perdre leurs missions. Quant au missionnaire belge, cela lui est bien égal. Ce n'est pas pour lui un désastre national comme pour les autres. Il n'est pas sentimental. Il n'accuse par l'Indien d'ingratitude pour vouloir se séparer et se rendre indépendant. Il dit : Tant mieux. Voilà œuvre faite. C'est un diocèse qui tient, une église debout. La mission est œuvre artificielle. Vivez de votre propre vie.

Au contraire, l'Oblat de Marie français avance à pas mesurés. Il veut une proportion fixe de prêtres, comme à Colombo, en chiffres ronds, 100 prêtres européens, 40 religieux indiens et 15 prêtres séculiers indiens, et cette proportion doit être maintenue, bien que les catholiques de Ceylan datent du XV^e siècle !

Les Missions étrangères de Paris, aux Indes, sont un peu plus généreuses, mais pas jusqu'à la confiance ; les Jésuites français, comme résultat de la récente campagne et sur les instances du délégué apostolique, ont créé un diocèse indien à Tuticorin, sous un évêque jésuite indien, mais ils ne veulent pas que le principe se discute en public de peur de tourner la tête aux Indiens...

Le mélange des motifs semble inextricable, mais il ne l'est pas. Certains, comme les Portugais, gardent les missions indéfiniment pour leur prestige national, et ils ne s'en cachent pas. Leurs missions étaient prêtes il y a plus d'un siècle à être gouvernées par des Indiens, comme diocèses indépendants, n'ayant besoin ni de l'argent ni des hommes de l'Europe, mais elles doivent rester sous tutelle européenne, parce que les Européens y tiennent par intérêt politique.

D'autres comme les Oblats de Marie de Ceylan, les Capucins italiens d'Agra et beaucoup de religieuses tiennent à leurs missions dans l'intérêt de leur ordre et refusent d'abandonner leur tutelle bien que des parties de leurs missions soient prêtes à être constituées en diocèses indiens.

D'autres, enfin, sont atteints de la marotte de « l'orgueil indien » et refusent de hâter les vues et les désirs du Saint-Siège parce qu'ils connaissent trop bien les... défauts de leurs ouailles.

Et les ouailles connaissent très bien les vues de leurs pasteurs. Il y a quelques années, un journal catholique indien publia les recommandations faites par l'ordre religieux des Carmes à ses jeunes missionnaires pour les mettre en garde contre la fourberie indienne. Chaque missionnaire en arrivant aux Indes recevait les recommandations imprimées, et elles tombèrent aux mains des laïcs. Il ne faut pas demander ce qui reste de l'influence de ces missionnaires après cela.

* * *

Mais reprenons la marotte de l'orgueil indien, car elle est responsable d'un second conflit d'idées entre les Belges et les Français.

On sait bien que le christianisme n'a pas encore effleuré les trois religions organisées de l'Inde : l'hindouisme, le bouddhisme et le mahométanisme. Les classes intellectuelles, pour des raisons diverses, ne se sont pas rendues à l'évidence du christianisme. Pour faire une première percée, les Jésuites belges, notamment le Père Gille et le Père Dandoy, fondèrent une revue dans le but de trouver une base commune à la pensée hindoue et à la pensée chrétienne, en choisissant dans les écoles de la pensée hindoue telles et telles thèses fondamentales qui conduisent droit au christianisme.

Favorisée d'abord par les missionnaires français, la revue subit bientôt une opposition déterminée de leur part, et le Père Gille m'a cité la lettre d'un missionnaire français influent de Trichinopoly, au Père Hull, S. J., rédacteur d'un journal catholique à Bombay, lui demandant d'employer sa plume à détruire l'influence du *Light of the East*. La raison était celle-ci. D'après les Français, tout effort pour montrer qu'il y a une part de vérité dans la philosophie hindoue, même si on veut s'en servir pour le christianisme, ne peut produire dans l'Hindou que de l'orgueil!

C'était la marotte qui revenait.

Quand le visiteur apostolique, Mgr Lépicier, arriva dernièrement à Calcutta, après avoir passé par les missions françaises, il ne cacha pas ses préjugés contre la revue du *Light of the East* et ses principes, et tout le monde devina où il avait ramassé ces préjugés. Mais il ne fut pas trois semaines parmi les Belges qu'il changea d'opinion et fit une déclaration publique en faveur de la revue et de sa campagne. Ce fut un triomphe pour le procédé belge. Prétendre que se servir de la philosophie hindoue pour comprendre et persuader les Hindous ne produit en eux que de l'orgueil ne fit pas long feu, et ne semble pas avoir fait profonde impression sur un homme de la taille de Mgr Lépicier.

Mais qu'en est-il de l'orgueil des Indiens?

Comme toutes les races, je ne dis pas noires, brunes ou jaunes, mais comme toutes les races assujetties, comme autrefois les Irlandais et les Polonais, les Indiens sont très sensibles. Et notez-le bien, ils ne le sont pas entre eux, mais ils le sont vis-à-vis des Européens. La moquerie la plus innocente est parfois mise au compte du mépris de l'Européen pour la peau brune et produit ressentiment et défiance. Voilà l'orgueil indien, bien naturel d'ailleurs.

Quant à l'orgueil proprement dit, il y a peu de catholiques au monde qui en aient si peu. Il y a 2,000 prêtres indiens aux Indes, la plupart soumis aux prêtres européens comme vicaires, etc. Ils savent qu'ils sont tenus en sujétion à cause de la couleur de leur peau, car en bien des cas ils sont supérieurs en éducation et en intelligence à leurs maîtres européens. Ils le savent, ils s'en plaignent, ils en souffrent, et voilà cependant des siècles qu'ils ont toléré ces conditions. Dans bien des diocèses, les prêtres indiens,

quels que soient leur âge et leurs services, doivent céder le pas aux prêtres européens frais arrivés d'Europe dans le ministère. Les prêtres indiens sont mis au bout de la table. On ne leur parle pas, sinon en français qu'ils ne comprennent pas. Ils ne peuvent boire ni vin ni café avec les prêtres européens. Ils n'osent pas donner leur avis sur des questions de théologie ou de morale, de peur de devenir suspects pour leur orgueil. Ils ne peuvent pas se vouer à des études supérieures. Ils ne peuvent pas se mêler de l'administration, etc., etc. *Quel est le clergé en Europe et en Amérique qui tolérerait ces conditions pendant un mois?* Il y aurait révolte.

Est-ce là de l'orgueil?

A Meliapour, les prêtres indiens écrivirent une supplique très respectueuse à leur évêque demandant certaines réformes très justes et très urgentes. Tous les signataires furent démis de leurs postes et envoyés dans des villages malsains où deux d'entre eux contractèrent des maladies dont ils ne sont pas encore remis. Ils obéirent.

Est-ce là de l'orgueil?

A Mangalore, les prêtres indiens présentèrent de même une supplique à leur évêque, supplique très respectueuse et très digne. Quand le diocèse fut remis au clergé indigène, il fut stipulé par les Jésuites italiens qu'aucun des signataires ne pourrait être nommé évêque; et comme ils étaient les prêtres les plus éminents du diocèse, on n'a pas pu trouver d'évêque parmi les autres, et le diocèse reste sous l'administration de l'évêque italien. Et cependant pas de récriminations de la part de ces prêtres.

Est-ce de l'orgueil?

Ils ont essuyé tant d'humiliations en silence, que j'ai entendu des missionnaires européens affirmer qu'au lieu de les accuser d'être orgueilleux on devrait leur faire le reproche d'être des moules. Mais ils savent très bien que la révolte est dangereuse, que les plaintes sont inutiles. Il y a trop de cas pour le prouver...

Les laïcs indiens, il faut bien le dire, ne partagent plus l'humilité de leur clergé, et ces dix dernières années, l'esprit de révolte contre le gouvernement anglais a eu son contre-coup parmi les catholiques. Cet esprit de révolte ne se manifeste pas partout de la même façon. Les objets varient. A Domaun, à Mylapour et à Cochin l'esprit de révolte s'attaque au Padroado. A Verapoly, Trichinopoly et aux pays Tamouls il s'attaque aux missionnaires européens.

Précisons.

Dans le diocèse de Damaun, le centre de la révolte contre le Padroado est à Baudra et à Bassein, deux paroisses aux environs de Bombay et en plein milieu de la peuplade des Mahrattas. Les catholiques ont, depuis dix ans, employé tous les moyens imaginables pour publier leurs griefs — la presse, les meetings, les suppliques au Gouvernement anglais, au cardinal Bourne, à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, à la Propagande et au Pape — mais sans résultats jusqu'ici. Leur grief se résume à ceci : « Nous sommes sur territoire britannique. Comme sujets britanniques et comme catholiques nous refusons d'être gouvernés par les Portugais et de voir nos évêques choisis par le gouvernement franc-maçon de Portugal. Nous voulons être sujets de la Propagande et être mieux administrés ».

La même campagne est menée dans le diocèse de Cochin, et une discussion violente à ce sujet vient à peine d'être terminée dans les journaux catholiques de cette ville.

A Verapoly, où siègent les Carmes, la révolte est dirigée directement contre les missionnaires européens. Les catholiques proclament ouvertement qu'il est temps qu'ils soient administrés par un clergé indien tout comme le diocèse voisin d'Ernakulam et ils veulent un évêque indien. Les Pères Carmes ont dernièrement vendu des propriétés du diocèse pour parer à toute éventualité,

A Trichinopoly, la récente révolte était ouverte, au point que six des meneurs furent excommuniés par l'évêque. Il s'agissait de privilèges de caste à l'église que l'évêque tâchait d'abolir et avec raison. Mais ce qui eût été possible peut-être il y a trente ans, ne l'est plus aujourd'hui, et les chrétiens désertèrent les églises en masse. Menaces et pourparlers, rien n'y fit. Le visiteur papal essaya d'arbitrer et essaya un échec. Finalement, l'évêque céda et retira ses ordres. Au fond, la révolte était anti-française, et les catholiques criaient dans les rues : « A bas les Jésuites de Toulouse; donnez-nous un clergé indien ou les Jésuites belges. »

Un Jésuite indien de Trichinopoly, qui tâcha d'analyser cette étrange animosité, exprima l'opinion que le collège de Trichinopoly avait depuis dix ans cessé d'être un collège catholique et d'élever des dirigeants catholiques, étant trop préoccupé de l'éducation de masses d'élèves hindous. D'après le Père Gille, cette opinion fut confirmée par le visiteur apostolique lui-même. Il est possible aussi que les catholiques Tamouls se révoltent contre la discipline un peu surannée des missionnaires français et, l'an dernier, la famille Brahme catholique des Natesan apostasia, après bien des hésitations, parce qu'elle reçut défense formelle et irrévocable de se mêler de politique.

Le mécontentement existe de même parmi le clergé et les laïcs indiens de Rombakunam, Coimbatore et Mylapour; tandis qu'à Quilon, Madras, Hyderabad et dans le nord ils sont généralement satisfaits. Cependant, on peut dire d'une façon générale que dès que dans un diocèse le clergé indien approche de la centaine, l'opinion générale dans le pays exige qu'ils soient mis à la tête d'un diocèse à détacher. Cela explique pourquoi certains diocèses se gardent bien de multiplier leur clergé séculier indien.

Le même phénomène se produira dans le diocèse du Bengale, mais ce qui est à l'honneur des Jésuites belges, c'est qu'ils n'ont pas peur de cette « finale », et qu'ils tâchent d'atteindre la centaine aussi rapidement que possible.

* * *

Vient maintenant la grande question : les Indiens savent-ils se gouverner?

D'abord, comme Benoît XV le fit très bien ressortir, les Indiens occupent les plus hauts postes dans le gouvernement civil. Lord Linha, un Indien, était gouverneur de Bihar et Orissa sous le nouveau régime. Les Indiens sont recteurs d'université, juges à la Haute Cour de Calcutta, Bombay et Madras, ministres d'Etat, présidents des Chambres. A Madras deux catholiques ont été, l'un après l'autre, présidents du conseil législatif. Le maire de Bombay est un catholique. Le gouvernement britannique serait-il donc plus libéral que l'Eglise catholique, où les Indiens catholiques sont-ils inférieurs aux Indiens hindous? Les missionnaires oseraient-ils l'avouer?

Mais grâce au livre du Père Gille *Christianity at home*, une étude sur le Malabar, nous pouvons aller plus loin, et affirmer que les diocèses indiens sont, sinon mieux gouvernés, du moins gouvernés avec beaucoup plus de succès que bien des diocèses européens aux Indes.

Comparons par exemple le diocèse européen de Vérapoly avec les trois diocèses voisins des catholiques syriens qui sont tous des évêques indiens. Les populations des quatre diocèses sont de la même race Malayalie ou Malabar, toutes datant des premiers siècles de notre ère.

Voici les progrès que ces diocèses ont à montrer pendant la période de vingt-cinq ans finissant en 1921 :

Population.				
	1897	1921		
Vérapoly (européen)	60,844	99,385		
Changanachery (indien)	102,500	155,616		
Ernakulam (indien)	75,200	117,965		
Trichur (indien)	76,472	112,462		
Prêtres indiens.				
	1897	1921		
Vérapoly (européen)	36	37		
Changanachery (indien)	68	256		
Ernakulam (indien)	57	138		
Trichur (indien)	92	118		
Moines indiens du Carmel.				
	Couvents.		Membres.	
	1886	1921	1886	1921
Vérapoly (européen)	1	2	32	23
Les trois diocèses indiens	6	12	108	151
Religieuses indiennes.				
	1910		1921	
Vérapoly (européen)	15 (?)		21	
Les trois diocèses indiens	315		859	

Un regard sur ce tableau suffira pour convaincre le lecteur qu'il y a quelque chose qui cloche dans le diocèse européen. Et cependant les Carmes de Vérapoly sont des prêtres zélés et qui se sacrifient à leur œuvre comme tous les autres missionnaires. C'est leur couleur qui arrête le progrès de l'Eglise.

En vingt-cinq ans, leur clergé indigène augmente d'un seul membre, tandis que dans un diocèse indien, à côté, le clergé séculier indien monte de 68 à 256. Chez les Européens de Vérapoly, les religieuses indiennes augmentent de 6 ou 7 membres en dix ans. Dans les 3 diocèses voisins leur nombre monte de 315 à 859 dans la même période de temps.

Ces statistiques ont un sens qui ne peut échapper à personne, et elles s'appliquent à la plupart des diocèses des Indes. Les Européens font un progrès rapide pendant la période initiale, tant qu'ils travaillent comme pionniers; puis arrive un temps où tout progrès est arrêté. Les vocations semblent tarir dans leur source. Est-ce la grâce de Dieu qui manque? C'est possible. Mais il est certain que les jeunes vocations à Vérapoly, soit d'hommes soit de femmes, passent la frontière pour servir sous une hiérarchie indienne. Même les jeunes filles indiennes, tout innocentes qu'elles sont, n'aiment pas à servir Dieu sous des Européens. Et qui les blâmera?

Et voilà ce que peu de missionnaires parviennent à se mettre en tête. Ils ne connaissent pas le moment où il faudrait se retirer, au moins d'une partie de leurs énormes diocèses, et ils s'acharnent pendant des siècles à piétiner sur place en se demandant ce qui peut bien les arrêter, et en accusant les Indiens d'orgueil.

Explication facile.

L'Européen peut se piquer de sa supériorité tant qu'il voudra, c'est sa supériorité même qui empêche les vocations locales, même s'il fait des efforts sérieux pour en avoir, ce qui n'est pas toujours le cas. Le Père Gille, dans son livre, décrit l'impression que lui fit l'activité des sœurs indiennes dans les diocèses indiens, et la pénible stagnation dans les « diocèses européens ». Il cite le cas du diocèse de Changanachery, où il y a trois ordres de religieuses travaillant à l'éducation des jeunes filles, comptant cinq cents membres et occupant 50 couvents et écoles de hautes études ou d'études secondaires. Les Religieuses de l'Adoration furent fondées par l'évêque indien en 1918, et, en 1924, elles comptaient déjà huit maisons et un noviciat avec 42 novices. Ces mêmes religieuses viennent de finir un grand institut pour jeunes filles

Salle de l'UNION COLONIALE, 34, rue de Stassart, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

SOUS LES AUSPICES DE

SON EMINENCE LE CARDINAL MERCIER

SEPTIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver à la tribune des Grandes Conférences Catholiques

MONSEIGNEUR SEIPEL, ex-chancelier d'Autriche (en février),
M. PAUL CLAUDEL, ambassadeur de France (1^{er} décembre),
COMTE DE SAINT-AULAIRE, ambassadeur de France (2 mars),
M. CHARLES BENOIST, de l'Institut, ambassadeur de France (22 décembre)
SA GRANDEUR MONSEIGNEUR GRENTE, évêque du Mans (23 février),
LE RÉVÉREND PÈRE SANSON, prédicateur de Notre Dame
M. L'ABBÉ BERGEY, député de la Gironde (en janvier),
MADAME DUSSANE, sociétaire de la Comédie-Française (14 décembre),
M. LÉON DAUDET (27 janvier),
M. LOUIS MADELIN, député des Vosges (4 janvier),
MARQUIS MARIE DE ROUX, bâtonnier de Poitiers (12 janvier),
M. RENÉ BENJAMIN (19 janvier),
M. ANDRÉ BELLESSERT (17 novembre),
M. JACQUES COPEAU, fondateur du Théâtre du Vieux-Colombier (16 février),
M. FRÉDÉRIC LEFÈVRE (25 novembre),
M. ANTOINE RÉDIER (8 décembre).

La septième conférence sera donnée le LUNDI 4 JANVIER, à 5 heures, par M. LOUIS MADELIN
SUJET : *Le retour de l'Aigle.*

Prix de l'abonnement à la série des seize conférences : 95 frs. et 75 frs

La location des places se fera, comme l'année dernière, par les soins de la Maison LAUWERYNS, 36, TREURENBERG,
tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Les Conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL : 220.50

à Changanacheri, qui compte déjà 600 élèves. Et comme l'ordre est trop jeune pour que les religieuses aient eu le temps de passer leurs examens pour l'enseignement, les classes sont données par des hommes, et les jeunes religieuses suivent leurs cours avec les autres filles. Voilà ce que des Indiennes savent faire, mais pour un pareil esprit d'entreprise il faut qu'elles soient chez elles. Elles ne le feraient jamais sous des missionnaires européens. D'ailleurs, ceux-ci ne le permettraient pas, de peur que les pauvres religieuses ne soient perdues d'orgueil.

Dans le diocèse indien de Kottayam, le Père Gille a montré un évêque indien à l'œuvre. Mais je préfère lui laisser la parole en la traduisant. Après avoir décrit le travail de Mgr Mar Alexandre Chulaparambil pour la conversion des schismatiques Jacobites, il continue : « Le jour où j'étais à Kottayam, Mar Thomas, le prélat des schismatiques, célébrait son jubilé de prêtrise. Quelque vingt mille étrangers, sous la conduite de deux évêques suffragants, s'étaient rendus à Kottayam pour fêter leur pasteur et marchaient par les rues, en procession avec bannières, parasols en soie et bâtons d'argent, remplissant l'air de chants et de rires. C'est alors que je fus témoin d'un incident que je n'oublierai jamais. J'étais en auto avec l'évêque catholique, Mar Alexandre, quand tout à coup nous buttions droit dans une de ces processions. Après un moment d'hésitation, le chauffeur tourna la roue et roula sa voiture dans un pré adjacent. Je m'attendais à ce que cette foule de schismatiques passerait en jetant des regards acides sur l'évêque catholique, à la manière des schismatiques dans le monde entier, quand les hommes marchant en tête arrêterent la foule, firent signe à la fanfare de faire silence et d'une voix de stentor crièrent *Three cheers for Mar Alexandre*. Des milliers de schismatiques répétèrent l'acclamation tout le long de la route en l'honneur de l'évêque catholique.

» Mais il y eut mieux encore l'après-midi. Le prélat jubilaire, assisté de ses deux suffragants et assis dans un landau richement orné, devait se rendre, accompagné de la foule, de l'église à l'école pour la réception du soir, et passer devant le palais de l'évêque catholique où Mgr Alexandre, avec quelques membres de son clergé, se trouvait à la fenêtre pour regarder la parade. Quand le landau avec les trois évêques mitrés parvint devant la porte de l'évêque catholique, des centaines de mains se levèrent faisant signe au cocher d'arrêter, et des hommes se jetèrent à la tête des chevaux. Une seconde fois, une foule de schismatiques acclamèrent l'évêque catholique. Le tribut était spontané, car les évêques schismatiques se regardaient avec étonnement, et l'évêque anglican, un Anglais, qui suivait dans une autre voiture, regardait comme pour faire semblant de rien.

» Je n'aurais pu décrire mes sentiments à ce moment-là. Ils étaient chargés de dynamite. J'avais des sensations d'explosion. Tout ce que j'avais entendu pendant une campagne de huit ans, sur l'incapacité des Indiens de gouverner leurs propres diocèses montait à ma gorge. Dans toute l'histoire des missions des Indes pourrait-on citer un seul évêque européen ayant reçu pareils hommages? Et voilà cet évêque indien — cette foule de schismatiques! Je ne pouvais embrasser Mgr Alexandre, mais je m'enfuis dans ma chambre, me jetai sur mon lit et... suçai un caramelle... »

Le livre du Père Gille est en anglais, et il fut dénoncé à Rome par les missionnaires européens parce qu'il exaltait trop les Indiens aux dépens des Européens.

Rome a lu le livre et n'a rien dit.

J'aurais encore bien des choses à dire sur le traitement des religieuses indiennes par leurs sœurs européennes, ou celui de certaines congrégations indiennes de religieux par les missionnaires européens, entre autres l'histoire pathétique des Frères de saint Joseph, une congrégation tamoule de Frères de la Doctrine chrétienne travaillant dans le diocèse de Jaffna, sous les Oblats

de Marie, mais ces chapitres-là peuvent attendre que la thèse principale ait atteint les oreilles du grand public.

Est-ce à dire que les missionnaires européens doivent quitter l'Inde? A Dieu ne plaise. On ne les remplacerait pas de sitôt comme pionniers, bien qu'ils eussent dû être remplacés il y a longtemps comme curés de campagne.

L'Inde, un pays presque aussi grand que l'Europe, n'a que 34 diocèses, et des diocèses aux dimensions absurdes. Ils devraient être divisés et subdivisés, les parties catholiques étant remises au clergé séculier indien, et les parties vierges étant réservées aux Européens pour le travail que les Pontifes et l'intérêt de l'Eglise leur assignent.

Mais c'est chose pitoyable d'entendre les autorités missionnaires déclarer qu'elles n'attendent que l'ordre des Pontifes, et de savoir que quand le délégué Mgr Zaleski donna ordre à un diocèse de se diviser et de donner une partie au clergé indien, les missionnaires européens lui opposèrent la menace de partir tous en Australie si l'ordre était exécuté.

* * *

Si les cheveux d'Eve repousseront... ⁽¹⁾

Aristote dit, au chapitre des chapeaux, qu'un homme sur une estrade ne peut pas, même avec des yeux perçants, préjuger de l'arrangement, de la couleur ni de la qualité des cheveux des dames et demoiselles assises, en rang, devant lui, si leur chef est couvert de coiffures en forme de cloches.

Aristote, au même chapitre, conseille aux hommes assemblés dans une salle fermée de se découvrir la tête, prescription que l'on observe encore avec docilité en 1925 et dont l'effet sera de donner à celui qui domine cette assistance mêlée d'hommes et de femmes un spectacle bien contraire à son dessein. Vous sentez que les cheveux d'Eve dont nous allons nous inquiéter de savoir s'ils resteront courts ou repousseront, nous parlerons d'eux avec une certaine piété. Nous en parlerons malheureusement sans les voir. Cela étant, aucune de vous, Mesdames, ne prendra, pour elle, les critiques, ni, je le regrette, les compliments qu'au cours de cette causerie j'adresserai à des chevelures invisibles. Par contre, je verrai des têtes masculines et j'aperçois déjà que plusieurs sont peu garnies, quelques-unes pas du tout. Celles-là pour ne les point faire rougir, je tâcherai de traiter avec réserve et gravité le sujet, d'apparence frivole, que j'ai choisi.

Le sujet n'est frivole qu'en apparence, car il importe assurément au plaisir de nos yeux, mais d'abord au destin du monde, que les femmes restent des femmes. Et, je ne sais pas si les cheveux courts les font si pareilles à nous; je dis qu'elles ne seraient plus elles, mêmes, si elles renonçaient à nous plaire, et, pour ce, à jouer de cette parure somptueuse qu'est une belle chevelure. Je veux bien qu'elles la coupent aujourd'hui, mais seulement si c'est une coquetterie, car je compte alors sur la coquetterie de demain. Je ne veux d'ailleurs, pas, à propos de cheveux, faire ici un cours de morale. Le péché d'Eve, dans cette affaire, n'est pas d'arranger ses cheveux de telle façon ou de telle autre. S'il fallait prendre ainsi la question, l'Eglise tout entière, avec ses Pontifes et ses Saints, se prononcerait pour les cheveux courts. Et s'il est inexact que le Pape régnant ait pris dans la querelle présente parti pour eux, il serait aisé de prouver, avec des textes, que les plus austères gardiens de la morale ont toujours commandé de cacher, sous des voiles, des bonnets ou des cornettes l'encombrant et fastueux et troublant attribut dont Dieu, en l'heure d'attendrissement et, si l'on ose dire, de faiblesse, où il a créé la femme, a doté le chef de cette pécheresse.

(1) Conférence prononcée à Bruxelles, à la tribune des Grandes Conférences Catholiques.

La faute d'Eve n'est pas d'avoir livré sa tête aux ciseaux, mais de l'avoir fait sous certaines influences et dans une heure tragique où, d'autres révolutions nous guétant, nous aurions préféré que nos compagnes ne fissent pas étourdiment cette petite révolution-là. Les courtisanes ont, comme toujours, donné le ton. Et c'est une question de savoir s'il est possible que nos femmes restent gracieuses et pliées aux lois de la mode, c'est-à-dire de la coquetterie, sans se mettre ainsi toujours à la remorque des belles créatures indésirables, ou, à parler plus franc, trop désirables. Cette question-là, d'autres la traiteront s'ils veulent. Ce n'est pas, Dieu merci! mon sujet pour aujourd'hui. Je prends les cheveux de mes contemporaines comme ils sont. Et nous allons, à la lumière de l'histoire d'abord, de notre raison ensuite, décider si cette mode, qu'on peut — et nous n'en avons cure — admirer ou blâmer, restera ou bien passera.

* * *

Mesdames, on voit au Musée du Louvre, à Paris, deux jolies statuettes de pétrisseuses égyptiennes, dont la tête est complètement rasée. Un savant vous dirait que l'histoire des cheveux courts commence avec ce double document. Le sage que je veux être n'en retient que le souci de propreté des boulangers de cette époque et de ce pays. On craignait, alors comme aujourd'hui, les cheveux dans la soupe ou dans le pain; mais on pouvait plus facilement s'assurer contre ces mésaventures-là, en passant au rasoir sa pétrisseuse ou sa cuisinière. Ces filles étaient d'ailleurs asservies, non à la mode, mais à leurs patrons, ce qui les distinguait radicalement des servantes d'aujourd'hui et, en tout cas, les situe hors de mon sujet.

On se rasait donc la tête pour la commandite de ses maîtres et maîtresses — ou encore en signe de deuil, ou de pénitence, ou pour sacrifier aux dieux.

Exemple : Le peuple d'Israël faisait grand cas de la chevelure des femmes; et comme on marquait alors son chagrin, à la mort de ses proches, par des signes plus apparents et surtout plus austères que les seyantes, et courtes, et transparentes robes de deuil d'aujourd'hui, de pauvres et douces créatures se faisaient tondre pour qu'on connût publiquement leur tristesse — et peut-être aussi pour lui donner une cause plus cruelle, car on peut se demander si, dans leurs larmes, c'était au mort que la plupart pensaient surtout, ou à leurs beaux cheveux perdus.

Comme je ne veux rien avancer, en un sujet si disputé, sans citer mes auteurs, je vous signalerai ce passage édifiant du *Deutéronome*, l'un des cinq livres de Moïse: « Si, ayant à combattre vos ennemis et les ayant vaincus, vous voyez parmi les prisonniers de guerre une femme qui soit belle, et que vous conceviez de l'affection pour elle et que vous vouliez l'épouser, vous la ferez entrer dans votre maison, où elle se rasera les cheveux et se coupera les ongles comme on fait dans le deuil. » Comme on fait dans le deuil, le texte est formel et c'est un texte sacré. Et vous trouverez, comme moi, que peut-être se couper les ongles bien ras aurait suffi. Au surplus, lisons la suite, qui est curieuse. « Cette femme quittera la robe avec laquelle elle a été prise et se tenant assise dans votre maison, elle pleurera son père et sa mère un mois durant; après cela, vous en ferez votre femme. »

Singulières mœurs où apparaît un mélange de dignité et de sans-gêne également démodés, où l'on voit aussi que les hommes d'alors s'accommodaient de femmes ayant des cheveux longs d'un mois, c'est-à-dire d'un centimètre — ce qui est bien, à mon sens, la coupe la plus fâcheuse qui se puisse concevoir.

En Grèce aussi, on se coupait les cheveux pour pleurer les morts. Et nous savons les reproches que le bon Electre, au dire d'Homère, adressait à Hélène, pour n'avoir, la coquette, taillé que l'extrémité de ses admirables cheveux à la mort de sa sœur. Sous la domination romaine, l'usage persistait encore et l'on avait trouvé, pour désigner les têtes tondues des veuves et des orphelins, un mot affreux : *tonsura lugubris*, la lugubre tonsure.

C'est qu'alors on aimait à voir des cheveux aux femmes. Ecoutez ce que dit Apulée : « Si vous coupez les cheveux d'une femme, si belle qu'elle soit, si vous dépouillez son visage de cet ornement naturel, fût-elle descendue de celle qu'engendra la mer, et nourrie au milieu des ondes, bref quand elle serait Vénus elle-même, accompagnée des Grâces et des Amours, parée de sa ceinture et parfumée des senteurs les plus exquises, si elle montre une tête tondue, elle ne vous plaira point. »

Y a-t-il rien de plus charmant que les cheveux d'une belle couleur, qui brillent au soleil d'un lustre changeant et dont l'œil est ébloui?

» Quel charme de voir une masse épaisse de cheveux relevés et ajustés sur le haut de la tête, ou bien d'une grande longueur épars sur les épaules? La chevelure a quelque chose de si beau que, quand une femme paraîtrait avec toutes sortes d'ajustements et avec des habits d'or chargés de pierreries, s'il se trouve quelque négligence dans ses cheveux, toute parure devient inutile. »

Mesdames, si vous voulez l'avis d'un homme, Apulée avait raison.

* * *

Mais voici des cheveux coupés par coquetterie et ceci va commencer à nous intéresser tout à fait. D'abord, on se tondit pour porter perruque. Ainsi faisaient les Phéniciennes aussi bien que les Égyptiennes; et cette mode fut tout de suite sévèrement jugée par les ministres des dieux mais pour une raison où vous allez voir que la morale n'intervenait point, ou tout de travers. Comme dans ce temps-là, on était tenu dans certains cas de se tondre pour plaire à la divinité, ou, si l'on tenait à sa chevelure, de payer, pour la garder, un fort tribut aux prêtres, ceux-ci perdirent, de mauvaise grâce, un précieux revenu quand les plus coquettes d'entre les femmes, qui ne les auraient pas données aux dieux, sacrifiaient avec entrain leurs cheveux à la mode.

Et c'est aussi, en Grèce, pays de toutes les beautés, que l'on voit les premières chevelures courtes, sans la perruque. Des femmes se paraient d'une infinité de petites boucles. La chevelure courte et toute frisée, tantôt elles portaient au front des rangées régulières et superposées de bouclettes, tantôt la frange gardait un désordre savant. Et sur leur petite tête papillottante, elles plaçaient l'ampyse ou des bandelettes, ou, comme la Junon de la médaille d'Apollon, le diadème ou des couronnes de lauriers ou de roses. Ce devait être charmant, et je ne devrais pas trop le dire, pour ne pas tenter Eve, qui m'écoute.

* * *

Nous allons, si vous voulez, passer de l'Antiquité grecque à cet autre âge classique : la civilisation française au temps de Louis XIV. Peut-être attendiez-vous des révélations sur la mode au temps du Bas-Empire; mais il faut, dans un sujet qui est vaste, faire le choix de ce qu'on peut conter en une heure. Et c'est surtout la France qui, je l'avoue, m'intéresse quant à moi Avant Louis XIV, il y a eu, chacun le sait, la coupe à la Jeanne d'Arc, mais portée par cette sainte fille seulement. Et nous n'en finirions pas si nous voulions nous arrêter au cours des temps et des pays à tant d'autres femmes soldats qui toutes coupèrent ou tondirent leurs cheveux dans la mesure même où elles entendaient n'être plus ou ne plus paraître des femmes. Alors, il ne s'agit pas d'une mode mais d'un reniement; et je pense que de telles femmes sont bien — ou alors mes frères les hommes, nous n'aurions plus qu'à quitter la terre — le contraire de vous toutes.

Donc, au grand siècle, on s'avisa pendant un temps de couper et de friser la chevelure des jeunes filles et des jeunes femmes. Et cela, comme aujourd'hui, fit scandale d'abord puis amusa, puis, encore comme aujourd'hui, parut charmant. Si vous connaissez les lettres de M^{me} de Sévigné où est enregistrée cette aimable aventure, je vous les lirai quand même et je suis très sûr que vous ne m'en voudrez pas.

« J'allai voir l'autre jour la duchesse de Ventadour écrit-elle à sa fille M^{me} de Grignan. La duchesse de Nevers y vint coiffée à faire rire; il faut m'en croire car vous savez comme j'aime la mode. La Martin l'avait *bretanée* par plaisir comme un patron de mode excessive. Elle avait donc tous les cheveux coupés sur la tête et frisés naturellement par cent papillottes qui la font souffrir toute la nuit. Tout cela fait une petite tête de chou ronde sans que rien n'accompagne les côtés; toute la tête nue et hurlupée. Ma fille c'était la plus laide chose qu'on peut s'imaginer; elle n'avait point de coiffe; mais encore, passe, elle est jeune et jolie. Mais que toutes ces femmes de Saint-Germain se fassent tétonner par la Martin cela est au point que le Roi et toutes les dames en pâment de rire. Elles en sont encore à cette jolie coiffure que Montgobert fait si bien, je veux dire ces boucles renversées. Voilà tout; elles se divertissent de voir outrer cette nouvelle mode jusqu'à la folie... »

Cela, Mesdames, c'est la première impression. Mais voici la seconde. Elle écrit dix-sept jours après à sa fille chérie cette autre lettre si drôle : « Je vous mandai l'autre jour la coiffure de M^{me} de Nevers et dans quel excès la Martin avait poussé cette mode; mais il y a une certaine médiocrité qui m'a charmée et qu'il faut vous

apprendre afin que vous ne vous amusiez plus à faire cent petites boucles sur vos oreilles, qui sont défrisées en un moment, qui sièent mal et qui ne sont non plus à la mode présentement que la coiffure de la reine Catherine de Médicis. Je vis hier la duchesse de Sully et la comtesse de Guiche; leurs têtes sont charmantes. Je suis rendue; cette coiffure est faite justement pour votre visage; vous serez comme un ange et cela est fait en un moment. Je vous vois, vous m'apparaissez, et cette coiffure est faite pour vous; mais qu'elle est ridicule à certaines dames dont l'âge ou la beauté ne conviennent pas!

Ainsi, elle est rendue, mais tout de même, elle est sage et prudente, et n'ose... « Après tout, dit-elle, en terminant, nous ne vous conseillons point de faire couper vos beaux cheveux. Et pour qui? bon Dieu! Cette mode durera peu et est mortelle pour les dents. » — On ne s'attendait guère à voir les dents en cette affaire, mais nous sommes au temps de Molière et sur M^{me} de Sévigné, médecin traitant, on pourrait faire toute une conférence, qui serait drôle.

Ce qui va vous amuser, c'est d'apprendre qu'avant l'époque où furent écrites ces lettres on avait imaginé une coiffure à la garçon. Vous voyez que rien n'est nouveau sous le soleil, que le progrès ou ce qu'on appelle ainsi n'est souvent que le retour à de vieilles façons. Courtes ou longues ce sont les mêmes chevelures et les mêmes jupes que la mode prend et délaisse tour à tour pour les reprendre encore et l'histoire de la coquetterie féminine est un perpétuel recommencement. La coiffure qu'on appelait à la garçon au XVII^e siècle consistait en ceci : les cheveux étaient séparés horizontalement sur le front. Le devant garnissait le haut du visage avec de petites boucles voltigeantes; et tout le reste, rabattu en arrière, était coupé sur le cou. Cela fit fureur un instant, puis on vint à la tête de chou dont parle la mère de M^{me} de Grignan; puis à la coiffure à la *hurluberlu* qu'on voit aux portraits du temps de M^{me} de Maintenon et qu'on appelle d'ailleurs aussi la coiffure à la Maintenon. Les cheveux sont à plat sur la partie postérieure de la tête et frisés sur la partie antérieure, ces derniers retombent en boucles fines et allongées de chaque côté du visage. Sur la nuque, c'est le petit chignon roulé des femmes d'aujourd'hui qui veulent, en gardant leurs cheveux, ressembler à celles qui les ont coupés. Et l'on termina par la coiffure *hurlubée* cheveux courts et tête de mouton frisé.

Nous reviendrons au XVII^e siècle tout à l'heure parce qu'il y a bien d'autres ressemblances entre les femmes qui nous entourent et celles de ce temps là. Et je passe au temps de la Révolution, du Directoire et de l'Empire qui est, en France, la seconde grande époque des cheveux coupés.

* * *

Quand éclata la grande tourmente, en 1789, la mode était aux perruques pour les hommes et pour les femmes. Ces dernières étaient arrivées à amasser sur leur tête de véritables monuments encombrants, fastueux et ridicules.

Vous devinez comment put réagir le vertueux jacobinisme. « Les Scevola les Brutus les Scipions les Catons portaient-ils des perruques? » s'écriait à la Convention je ne sais quel austère et sanglant citoyen. Et il ajoutait avec solennité : « L'invention de la perruque étant elle-même très aristocratique et tendant à détruire tout principe d'égalité dans un pays libre, je demande qu'elle soit supprimée. »

Les femmes patriotes comprirent aussitôt leur devoir et se firent couper les cheveux. Le bonnet rouge sur une tête rasée devint la coiffure obligatoire et civique. Nous avions alors à Paris et par bonheur nous y possédons toujours une puissante et sage corporation féminine celle des dames de la Halle. Elles s'insurgèrent contre la mode barbare et firent décréter que toute femme et fille française pourrait porter chevelure et bonnet à sa fantaisie à condition d'y mettre la cocarde tricolore. Et là-dessus, les citoyennes pressées qui avaient, sur l'autel de la patrie, sacrifié leurs beaux cheveux se remirent à porter perruque.

Après le 9 thermidor, on vit une chose tragique : des bals publics, demeurés célèbres sous le nom de bals des Victimes où l'on n'était admis que si l'on avait eu des membres de sa famille guillotins sous la Terreur. Les femmes venaient à ce bal en robe noire avec un châle rouge. Leurs cheveux étaient coupés sur la nuque et l'on appelait cette mode : la coupe à la sacrifiée. Enfin autour du cou un ruban rouge marquait la place qu'aurait ensanglantée le couperet. Je ne sais si on riait beaucoup à l'hôtel de Richelieu

où se donnaient ces fêtes macabres. On frémit cent cinquante ans après à la pensée du grand ciseau qui devait faire froid sur la nuque et qui, avant d'amuser dans les heures qui suivirent la délivrance quelques échappées et quelques folles, a glacé d'horreur tant de pauvres et saintes femmes de chez nous.

Mais voici le Directoire et le temps des Incroyables. Pour se distinguer des émigrés qui rentraient avec leurs coiffures poudrées et poussiéreuses, les élégantes d'alors épris des souvenirs de la Rome antique se firent tondre à la Brutus ou à la Titus ou bien friser à la Caracalla. Et les femmes pour leur ressembler portèrent tout de suite des perruques à la Titus. C'est un acte grave que de couper une riche chevelure. On n'arrive que par étapes à une pareille décision, j'allais dire à un tel sacrilège. On veut bien ressembler aux hommes mais tout de même rester femme. Au temps des perruques, c'était facile, et c'est ainsi que nos grognards commandèrent à leurs coiffeurs des têtes pareilles à celles de leurs adorateurs. En tout cas, la mode des perruques courtes, ce n'est pas Ève, mais Adam qui la lança dans ce temps-là. Et quand, un peu plus tard, Bonaparte gagna, pour s'être fait raser la tête, le surnom de petit tondu, et commanda à ses grognards de faire comme lui et de renoncer à la queue battant sur leurs épaules la chose parut si nouvelle et si plaisante aux femmes qu'elles aussi coupèrent leurs cheveux, cette fois, pour tout de bon, et les frisèrent puis les ceignirent de bandeaux qui, s'il faut en croire les gravures du temps, leur seyaient à ravir.

Les historiens de la mode — mais je ne sais pas si les méthodes de ces historiens-là sont scientifiques et si nous devons accepter les yeux fermés leur témoignage — assurent que, vers 1798, la coiffure dite à la Titus avait une telle vogue qu'on ne voyait pas alors dix femmes sur mille qui eussent conservé leur chevelure.

Voici le portrait qu'un obscur écrivain d'alors faisait de ses contemporaines. « Point de shall, écrit-il, point d'éventail; point de ridicule; point de mari, qui lui donne le bras; point de valet, qui la suive ou de femme de chambre qui l'accompagne. Débarassée de tous ces accessoires fâcheux, une jeune femme du meilleur monde va, le matin, se promener sur le boulevard, courir pour se distraire ou faire des emplettes. Avec son petit chapeau de feutre ou de paille noire, qui couvre sa masculine Titus, sa redingote ou son amazone de drap, sa taille pressée par une ceinture, à laquelle est suspendue une bourse, elle marche les pieds en dehors, la tête droite et d'un air délibéré comme une jeune homme quitte le lycée. Voici ce que j'ai vu plus d'une fois : une femme entre chez un restaurateur; elle porte une redingote en drap comme un homme; un chapeau couvre ses cheveux coupés. Elle ôte lestement ce chapeau qu'elle accroche parmi les nôtres et fait gracieusement la toilette de sa Titus, en passant les cinq doigts dans ses cheveux et en se frottant bien la tête. Je pense qu'en recevant les ordres d'une telle dame, le garçon doit redoubler d'attention pour ne pas lui répondre : oui, Monsieur. »

Cette fois, nous y sommes; et 1925 n'a rien inventé que n'ait vu 1798. Pardon, nous avons aujourd'hui la cigarette et les lunettes d'écaïl. Et vous connaissez ce dessin d'Abel Faure : une jeune mère allaite son bébé; le gosse, levant la tête, voit les cheveux courts, la fumée qui sort du nez, les grands verres ronds sur les yeux : « Tiens, dit-il, c'est papa aujourd'hui... » Non, Mesdames, notre siècle n'a rien inventé. Il a seulement un peu exagéré.

Et, comme aujourd'hui, on ne se borna point à porter les cheveux d'une certaine façon; on en parla. La mode n'était pas encore aux conférences, mais aux libelles et aux pamphlets; et les adversaires comme les amis des cheveux courts, firent couler de l'encre. On vit paraître un *Eloge de la coiffure à la Titus*, par le célèbre coiffeur Palette, en 1810; puis un écrit intitulé : *La Comiphonie ou les femmes dans le délire*; enfin un fameux *Anti-Titus*, qui figure encore au catalogue de la Bibliothèque nationale, mais au catalogue seulement, et point dans les rayons où je l'ai fait longuement et vainement rechercher. Un autre, avant moi, a sans doute été plus heureux, qui, exempt de scrupules et trouvant à son goût ce petit bouquin-là s'en est allé l'emportant dans sa poche.

* * *

En justice, on entend le réquisitoire avant le plaidoyer. Je vous demande la permission, Mesdames, de plaider avec le coiffeur Palette pour les cheveux à la Titus avant d'entendre leurs détracteurs. Je vais faire un peu comme les enfants qui com-

mencent par le plus amusant. Écoutez ceci et savourez-le :
« Depuis qu'il existe des ciseaux a-t-on conservé les cheveux longs autour du visage ? »

« La première coiffure a été inventée comme le premier vêtement par nécessité. En effet, quoi de moins gracieux et de plus embarrassant qu'une longue chevelure flottante ? Elle couvre sans agrément, le col, les épaules, la taille et d'autres charmes encore. »

Sans agrément ? C'est à voir. Et puis, cette taille et ces autres charmes mystérieux, il serait à souhaiter que beaucoup de femmes fussent en état de les couvrir, en effet, de leurs cheveux. Je ne trouverais pas cela déplaisant le moins du monde, sans compter que de tels voiles, on les écarte encore assez facilement et que le geste est joli. Ce Palette, qui veut faire le polisson, m'a l'air d'un avocat comme beaucoup, qui disent n'importe quoi et spécialement des sottises. Je continue : « Une longue chevelure, dit-il, gêne les mouvements et par là ôte la grâce. Elle sied bien à la Madeleine pénitente ; mais enfin, nos dames veulent-elles être des pénitentes ? Elle convient encore pour exprimer un mouvement de désespoir ; alors on attendra que les cheveux soient assez longs pour se bien désespérer. Enfin, lorsque les cheveux sont longs, on les natte, on les roule sur leurs pivots ; par là, on réduit la tête à peu près comme si elle était à la *Titus*. Presque toujours, on a autour de la figure des cheveux courts et bouclés, des touffes plus ou moins larges ; ne sont-ce pas autant d'extraits de la *Titus* ? Puisque l'on a tant tourné avant de trouver cette délicieuse coiffure, pourquoi ne serait-elle pas considérée comme la plus agréable ? Elle remplit le principal but : elle rend jolie. Alors, qu'a-t-on besoin de conserver péniblement une longue et gênante chevelure... qu'on peut se procurer lorsqu'on le désire. » — Ici, apparaît, sous la toque de l'avocat, le bout d'oreille du perquisiteur. — Les postiches, assure-t-il, sont des ressources pour les jours de présentation. Il y a peu de personnes qui n'aient besoin plus ou moins de cheveux postiches ; ainsi qu'importe que toute la coiffure en soit faite ou qu'il n'y en ait qu'une partie ? Est-il plus nécessaire que la coiffure tienne à la tête, que la robe au corps ?

— Ici, c'est l'avocat qui rentre en scène. — Va-t-on demander à une femme coiffée si ses cheveux tiennent à sa tête par la nature ou par un effet de l'art. — Evidemment, cher maître, nous ne poserons pas à nos compagnes cette indiscrète question là. — Une *Titus* bien coupée — coupée par Palette — fournit les moyens de rendre l'illusion complète ; mais quand on parle de *Titus*, on n'entend point parler de têtes rasées, qui ressembleraient, en effet, aux roses effeuillées. — Ici, c'est le poète qui prend son luth. Écoutons-le. — Je ne veux pas dire non plus que les dames aient les cheveux coupés comme ceux des hommes, mais une *Titus* massée, qui forme des ondes que l'air puisse agiter ; des boucles flottantes auxquelles le moindre mouvement donne du jeu ; voilà ce qui donne de l'expression à la physionomie, ce qui semble animer la coiffure la plus froide : un arrangement désordonné où l'art se cache : il couvre un défaut et laisse voir ce qui est avantageux ; c'est alors qu'on peut dire qu'une femme à la *Titus* est une rose épanouie. »

Puis le maître, un peigne dans la tête, le front grave et la lèvre méprisante, jette ces mots sévères : « Pourrait-on en dire autant des cheveux longs, nattés et entassés en tourbillons, que les dames de Calais nomment un paillason, d'autres un nid-de-pie ? »

Puis, ramassant sa toge, qu'il prend, au moment de se retirer sur le plus bel effet oratoire, pour la robe d'un médecin ou d'un savant, qui songe au crâne sous la chevelure, il s'écrie : « La *Titus* ! mais elle débarrasse d'un superflu incommode et si on l'adapte aux systèmes de physionomie, de cranologie — nous dirions aujourd'hui de phrenologie — alors les protubérances les concavités sont couvertes par des flots de boucles ; elles forment des ondes semblables à celles de nos moissons lorsque zéphir les agite. Voit-on alors si la plaine est unie ou raboteuse ? »

Comme on comprend, Mesdames, l'engouement de leur clientèle féminine pour certains de ces maîtres-coiffeurs qui coupent, et frisent, et rasant et surtout usent de cet appât dont Eve, charmante, crédule et romanesque fut et demeure friande et gourmande les mots sonores, les mots qui trompent mais qui chantent et qui caressent. Si les coiffeurs sont rois aujourd'hui et si nos compagnes sont leurs trop dociles sujettes, nous verrons, au cours de cette causerie que l'ascendant de ces messieurs sur le sexe est une vieille histoire, vieille comme le monde et dont il faut prendre son parti.

Et voici maintenant les réquisitoires. Je ne vous dirai rien de celui que son auteur a intitulé : « La comphonie ou les femmes dans le délire. » Celui-là n'est pas poli et les meilleures causes, on les perd, n'est-il pas vrai, avec des mots pareils. Quant à l'*Anti-Titus*, que je n'ai pas trouvé à la Nationale, mais dont j'ai découvert ça et là des extraits, c'est un morceau assez curieux, où sont invoqués tous les textes anciens ou modernes, en prose ou en vers, qui célèbrent la magnifique parure dont se privent étourdiment les femmes quand elles coupent leurs cheveux. L'auteur n'aime point les têtes toutes frisées, mais ce qui lui paraît un comble d'horreur, ce sont les cheveux courts, plats, ou hérissés, ou tout ébouriffés sans ordre. « Cela est, dit-il, d'un négligé dégoûtant ». A quoi chacun lui répondra que pareils négligés sont plus dégoûtants encore quand les mèches en révolte sont longues au lieu d'être courtes. Tous ces avocats, on peut les écouter, les admirer, les applaudir et se ranger même à leur avis ; la seule chose à ne jamais faire est de chercher à comprendre ce qu'ils veulent dire. Ils plaident ou requièrent, et voilà tout. Celui-là remonte à l'antiquité grecque et latine, jure que les femmes de ces pays et de ces temps-là n'auraient jamais accepté qu'on les enlaidit comme on fait de ses contemporaines, puis, appelant à son secours le témoignage d'un célèbre médecin d'alors, ennemi des cheveux courts, lui aussi, cite ce passage d'un de ses écrits : « Où vole ce rapide attelage ? Dénués de tout luxe étranger, les cheveux de la jeune conductrice semblent menacer le ciel. Et cependant de leur racine à leur cime, ces nains insurgés ne comptent qu'un pouce de hauteur. Une tête ainsi coiffée est l'image d'un porc-épic. »

Et voilà encore un monsieur mal élevé. Je vous le dénonce. Dans un temps comme le nôtre, où s'en vont les bonnes manières ; on est porté à croire que la politesse était exquise autrefois. Plus qu'aujourd'hui sans doute, mais il y avait aussi des êtres sans goût ni mesure. Le malheur est que ceux-là paraissent avoir eu plus d'enfants que les autres. Quant à l'auteur de l'*Anti-Titus*, il nous explique, fort à propos, que les femmes se condamnent elles-mêmes quand elles donnent au chignon dont elles se parent sur leurs cheveux courts aux heures de grande cérémonie, le nom de *cache-folie*. Oui, mesdames, ces torsades que déjà vous avez dans votre table à coiffer et qu'en tout cas vous commanderez tôt ou tard au maître chargé de vous bien encadrer le visage, voilà cent quinze ans que de féeries, de malicieuses Françaises, les ont baptisées, et pour toujours, du nom charmant, rieur et léger de *cache-folie*.

Enfin, je donne raison à l'*Anti-Titus* lorsque, pour clore son fougueux réquisitoire, il peint le fâcheux état de toutes celles qui, surprises par la pluie ou l'humidité, offrent l'aspect lamentable d'une tête défrisée ; et lorsqu'il plaint les coiffeurs et les modistes, ou, comme on disait en l'aimable parler d'autrefois, les marchandes de modes, d'avoir à se casser la tête pour faire tenir, sur des crânes dépouillés, les fleurs, rubans, bijoux, paillettes et mille autres riens, qui sont la parure habituelle des jolis visages féminins.

Vous avez entendu les deux parties. Nous allons maintenant, en termes brefs, comme il convient, prononcer le jugement. Si vous m'en croyez, nous renverrons les plaideurs dos à dos. *Titus* ou pas, cheveux courts ou cheveux longs, les femmes doivent se coiffer selon leur âge et leur beauté. M^{me} Tallien, en *Titus*, était exquise, et l'impératrice Joséphine adorable. Pour se passer de l'appoint d'une chevelure qui encadre le visage, le pare et l'adoucit, il faut être belle, fine et très jeune. Des cheveux d'homme sur un masque fané font une chose affreuse. Sur ce point-là, le jugement que nous portons est sans appel.

Pour en finir avec cette époque, et vous montrer une fois de plus que rien n'est nouveau sous le soleil, je vous apprendrai qu'au temps des *cache-folies*, on se coiffait volontiers à la Ninon. C'est-à-dire les cheveux lissés sur le front et roulés en boudin sur la nuque. Il est vrai qu'à cela s'ajoutaient des boucles sur les joues, remplacées aujourd'hui par une mèche en bataille contre l'oreille ou par ces accroche-cœurs qui ne sont pas, que je sache, des attributs masculins, et que Théophile Gautier chanterait, à voir nos filles-garçons, comme il les chantait devant les créatures toutes féminines qui vivaient au même temps que lui.

*Ravivant les langueurs nacrées
De tes yeux battus et vainqueurs,
En mèches de parfum lustrées
Se courbent deux accroche-cœurs.*

*A voir s'arrondir sur les joues
Leurs orbes tournés par les doigts,
On dirait les petites roues
Du char de Mab fait d'une noix.*

*Où l'arc de l'Amour dont les pointes,
Pour une flèche à décocher,
En cercle d'or se sont rejointes
A la tempe du jeune archer.*

*Pourtant un scrupule me trouble,
Je n'ai qu'un cœur. Alors pourquoi,
Coquette, un accroche-cœur double?
Qui donc y pends-tu près de moi?*

Ainsi, avec ou sans accroche-cœur, nous avons eu la *Ninon*, a garçon aussi : vieilles histoires, toutes ces nouveautés, dont nous sommes des étourdis de nous flatter. Et nos mères, plus riches que nous, ont eu la *Grecque*, la *Titus* et la *Caracolla*, sans compter la *Hurlupée*. Hélas! il y eut aussi la *Chinoise* et l'histoire fût moins drôle, parce que c'était une coiffure laide et que c'est elle qui détrôna la *Titus*. Prenons garde à la *Chinoise*, Mesdames. Cette coiffure, disent les bons auteurs, était affreuse. Les cheveux, tirés en l'air, étaient tordus au sommet de la tête en un cône tronqué, qu'on décorait à sa fantaisie. Une caricature de l'*Album du bon ton* montre un coiffeur sur des échasses tordant la chevelure d'une belle, assise à sa toilette. Il tire tant qu'il peut et la pauvre femme tient sa tête à deux mains en poussant des cris. C'était la mode : il n'y avait qu'à obéir. La *Chinoise* eut en tout cas ce mérite — si j'ose ainsi parler — d'obliger les femmes à avoir les cheveux longs et bien à elles, sur lesquels on put tirer sans les décoller. Du coup, les ciseaux tombèrent des mains des coiffeurs. Le *Titus* avait vécu. Et voilà comment finissent, de façon parfois très sottise, les histoires les plus belles.

* * *

A la lumière de l'histoire, vous ai-je dit; à celle aussi de notre faible raison.

L'histoire vient de nous apprendre que les cheveux des femmes, quand la mode commande de les couper, une autre mode vient ensuite qui ordonne de les faire repousser.

Que nous dit la raison? Mon Dieu, je ne sais trop. Chacun a ses raisons, qu'il faut d'abord entendre. Après quoi nous tâcherons de décider.

Le grand argument de quiconque a fait à jamais le sacrifice de longues chevelures féminines, c'est la commodité.

— C'est si commode, dit-on partout. Pas plus que les hommes, les femmes n'avaient à se gêner. Les voilà libérées d'un esclavage insupportable. N'allez pas croire que ces affranchies retourneront à leurs chaînes.

Et sur ce thème, on brode à l'infini. Nous sommes au siècle de l'automobile. Les femmes conduisent leur voiture; elles n'ont que faire de ces mèches qui volaient naguère à tous les vents et qu'on retenait mal sous de grands voiles, d'ailleurs aussi volages. Il y a le golf, tous les sports, la vie au dehors, la lutte avec les garçons pour faire sa vie, gagner de l'argent; il y a le temps qui presse dans cette époque trépidante, où ne survivront que les gens, hommes ou femmes, bien plantés sur leurs deux pieds et le front libre.

Au fond, disent ceux qui croient que cette histoire des cheveux courts n'est pas un caprice de la mode mais un progrès humain, un Progrès avec un P majuscule, les femmes, en retard sur les hommes, font enfin comme les hommes; et l'on rira bien quand, dans quelques siècles, des savants découvriront dans de vieux textes de 1925 que des fous, parmi nous, condamnaient pour sa frivolité le grand acte des femmes sacrifiant enfin la mode à la sagesse. Car, il n'y a pas si longtemps que les hommes ont cessé de se couvrir de dentelles, de fanfreluches et de falbalas; et la *Titus* fut un caprice des hommes avant de devenir celui des femmes, un caprice qui a duré, comme durera celui de nos compagnes d'aujourd'hui. Et les hommes, au XVII^e siècle, se poudrèrent les premiers. A la fin du règne de Louis XIV le ton, pour les coiffures comme pour les vêtements, fut constamment donné par les seigneurs. On vit un jour tous les jeunes conseillers quitter leur perruque pour ne plus montrer que leur chevelure naturelle; mais afin que celle-ci gardât l'aspect auquel étaient accoutumés les yeux, ils tinrent leurs cheveux longs et pendants par derrière. Cette coiffure, dite à la *Conseillère*, fut un moment adoptée par les femmes.

Un jour vint où les hommes se rangèrent. Ce jour est venu pour les femmes, et voilà tout.

Je donne ici les arguments de mes adversaires — car vous sentez bien que mon parti est pris, que je vous fais une conférence tendancieuse et que si les cheveux d'Eve repousseront, c'est ce dont je suis aussi assuré que si la chose était faite — je donne ici, dis-je, les arguments de mes adversaires en toute bonne foi et l'un suivant l'autre.

Il y a l'argument de la commodité, celui de la sagesse et je viens de vous le dire tous les deux. Il y a celui enfin de l'intérêt bien entendu de ceux qui ont lancé et continuent de mener toute l'affaire : messieurs les coiffeurs pour dames. De ceux-là, on disait au début que leur jeu était deux fois heureux, parce qu'ils feraient recette d'abord en coupant les cheveux, ensuite en fournissant des postiches tandis que les belles toisons naturelles prendraient le temps de repousser. On dit maintenant, et cela paraît plus juste, que leur meilleure affaire serait que se fixât la mode des cheveux courts, qui demande des soins fréquents et savants. On ne voyait point de femmes ou guère chez le coiffeur il y a vingt ans. Ces maisons-là ne désemplissent pas aujourd'hui. C'est une industrie qui est née et que ses bénéficiaires ne laisseront pas mourir. Les coiffeurs ont besoin, pour manger, que les cheveux d'Eve restent courts. Nous ne les empêcherons plus de rogner la coiffure de nos femmes.

Parce que cet argument-là est, en apparence, le plus sérieux, je vais m'attaquer à lui d'abord. Et tout de suite je conviendrais de ceci : c'est que les coiffeurs tiennent nos femmes et les tiennent bien; cela, qui est venu de la mode des cheveux courts, c'est un fait acquis. Mais les coiffeurs, pour tenir le sexe faible en leur possession, n'ont nul besoin que la mode se fixe au point où nous la voyons aujourd'hui, bien au contraire. Et toute l'histoire — encore l'histoire — va venir à mon secours.

La vérité, c'est que depuis la guerre de 1870, les femmes françaises, — je parle d'elles seules, que je connais — avaient adopté des façons de vivre austères et raisonnables. On se coiffait bien ou mal, mais soi-même. On vivait à la maison; et seules les femmes menant très grand train faisaient venir le coiffeur dans leur chambre à toilette. Mais tout au cours de nos grands siècles de gloire féminine, spécialement au XVII^e, au XVIII^e, au début du XIX^e, le coiffeur jouait non seulement dans la vie mondaine, mais dans toute vie féminine un rôle capital qu'il reprend tout simplement aujourd'hui. Les cheveux courts ont remis le coiffeur à la mode : voilà ce qui est vrai. Et le coiffeur, non pas maître, mais esclave lui aussi de la mode, le coiffeur, obéissant à son génie, imaginera tour à tour, n'en doutez pas, mille coiffures nouvelles, d'où surgiront des modes impérieuses devant lesquelles eux-mêmes, leurs clientes et nous tous, n'aurons qu'à nous incliner sans comprendre.

* * *

Oui, nous allons revoir, où je me trompe fort, les mille fantaisies où se complaisaient nos aïeules au temps de leur jeunesse. Nous avions au XVII^e siècle des coiffeurs fameux comme Champagne, ou La Vienne, ou Quentin, ou Ervais, ou Binet, qui inventa la *binette*, perruque longtemps en vogue puis devenue ridicule et dont nous donnons aujourd'hui le nom aux figures qui nous déplaisent. Nous avions la Martin, la Bretande et la fameuse Montgobert; et l'on se poudrait, on se peignait; on se mettait des mouches : les rondes s'appelaient *assassinés*; la *passionnée* se collait près de l'œil, la *coquette* sur les lèvres, l'*effrontée* sur le nez, la *majestueuse* sur le front, la *galante* au milieu de la joue. Tour à tour, la vogue fut aux coiffeuses ou aux coiffeurs. Ces derniers, au XVIII^e siècle firent établir par un docte personnage un mémoire pour la défense de leur profession et j'ai bien envie de vous en lire ces quelques lignes :

« Il faut faire, écrit notre homme, une très grande différence entre le métier de barbier, perruquier et le talent de coiffer les dames; la profession de perruquier appartient aux arts mécaniques, celle de coiffer de dames appartient aux arts libéraux. ... L'art de coiffer la *brude* et de laisser percer les prétentions sans les annoncer, celui d'afficher la coquette et de faire de la mère la sœur aînée de sa fille, d'assortir le genre aux affections de l'âme qu'il faut quelquefois deviner, au désir de plaire qui se manifeste, à la langueur du maintien qui ne veut qu'intéresser à la vivacité qui ne veut pas qu'on lui résiste, d'établir des nouveautés, de seconder le caprice et de le maîtriser quelquefois; tout cela demande une intelligence qui n'est pas commune et un tact pour lequel il faut en quelque

sorte être né. L'art de coiffer les dames est donc un art qui tient au génie, et, par conséquent, un art libéral et libre. »

Dans le même temps naquit une *Académie de Coëffure*. Puis, surgit toute une littérature, comprenant *l'Art de la Coëffure des Dames françaises*, par le Gros; *Le Coëffeur d'hommes et de femmes*, de Lagarde; *l'Encyclopédie perruquière, ouvrage à l'usage de toutes sortes de têtes*, du sieur Beaumont.

Et nous reverrons tout cela; car, l'histoire des cheveux courts, c'est une histoire de cheveux courts tout: c'est une offensive, d'ailleurs victorieuse, de la gent perruquière; et nous allons voir, en fait de modes, ce que nous allons voir, et ce n'est pas fini.

Car l'argument de commodité ne tient pas devant la mode. Les femmes veulent être jolies; et, pour ce, elles sont prêtes à souffrir. Quand la mode est commode, hygiénique, pratique, elles vous regardent triomphantes et disent: voyez comme nous sommes raisonnables.

Mais, je les attends à l'autre tournant, quand la mode voudra qu'elles reprennent des façons plus féminines. Elles acceptent bien d'avoir froid; de se promener, pour montrer une silhouette amincie, avec quelques grammes de lin ou de soie sur le corps, et dans le temps même où elles jouent au garçon. Les garçons, mais ils portent, par le temps qu'il fait aujourd'hui, de bons tricots de laine avec des manches: les voilà les gaillards pratiques, affranchis de toute coquetterie. Il est vrai que ce sont des hommes et qu'elles sont des femmes et que tout le procès est là.

* * *

L'argument de sagesse qu'on invoquait tout à l'heure pour condamner Eve à une tenue sobre et définitive comme celle, si sombre et dépourvue de grâce, où se sont fixés les hommes, on pourrait peut-être s'y arrêter, car, en fait de sagesse, il se pourrait que celle des femmes fut de meilleure qualité que la nôtre. Mais ce sont des sagesse différentes et c'est ce qu'on oublie toujours. Il était sage que les hommes cessassent de faire les coquets et de s'habiller avec frivolité. Et les femmes, justement parce qu'elles sont sages, ne vont pas oublier que leur mission sur la terre est d'imposer par l'amour dont elles sont les prêtresses leur règne délicat et bienfaisant aux bourrus que sont les hommes.

Si les cheveux d'Eve resteront courts, c'est, avec le sort de la mode, celui de la civilisation elle-même que pose cette question d'apparence futile.

Il s'agit de savoir si les femmes conserveront sur nous leur empire. La révolution française en instituant l'égalité partout même entre les sexes a abaissé la femme. Car, dans une lutte au coude à coude, se croyant pareille à nous, elle ne sera jamais que notre inférieure, à cause de sa faiblesse. Dieu a fait l'homme plus fort. Contre un tel décret, aucune revendication ne prévaut jamais. Cependant, si la femme, être faible, impose à l'homme l'ascendant du charme et des vertus de son sexe, alors elle reprend le sceptre. Et la douceur des mœurs, qui est son œuvre, crée cette merveille: une belle civilisation, où l'homme protège et cependant s'incline.

Il s'incline devant tout ce qui est propre à la femme: ses vertus et sa parure. Il s'incline parce qu'il aime. Encore faut-il que l'objet de l'amour soit aimable en effet. De ses vertus, je vous parlerais volontiers. Mais ce n'est pas mon sujet ce soir. Il faut que nous traitions de modes et de cheveux.

La mode, celle des vêtements ou de la coiffure, n'est pas un art: les artistes n'ont jamais eu d'influence vraie sur elle. Ce n'est pas non plus l'industrie de se vêtir; nous en savons quelque chose aujourd'hui où, pour beaucoup de femmes, elle consiste plutôt à se déshabiller. La mode est une coquetterie: voilà sa seule définition.

Et, si elle est une coquetterie, son caractère essentiel sera d'être changeante. Car il s'agit de plaire, et les deux grands éléments de séduction jouent tour à tour: c'est tantôt le mystère et tantôt la réalité. On aime ce qu'on voit, mais aussi ce qu'on rêve. Et c'est ainsi que les femmes, éternellement coquettes, ont toujours usé tour à tour des deux moyens dont elles disposent pour asservir la gente masculine: tantôt elles laissent voir tout ce qu'il est permis de montrer de leur beauté et tantôt elles se voilent. Couvrir, découvrir! telle est la grande loi de la mode. Quand les hommes sont las de voir des épaules et des bras nus, ou qu'on leur a montré trop longtemps, sous des jupes courtes, des jambes gainées de soie, l'heure vient où, gardiennes jalouses de ces trésors, les femmes sentent qu'il est temps de les cacher pour aviver à nouveau des

curiosités qui commencent à s'éteindre. Cols montants, jupes traînantes, manches jusqu'au bout des doigts, grands voiles sur le visage: la mode redevient austère, mais seulement en apparence, car son but est éternel: la conquête de nos cœurs.

Ainsi, la mode est changeante par définition; et la mode des cheveux courts changera comme les autres. Cela nous amuse aujourd'hui de voir de petites têtes dégagées; et les gestes nouveaux qu'ont adoptés les jeunes femmes pour ôter leurs chapeaux, et secouer sans façon leurs cheveux courts, nous paraissent agréables. Elles savent bien que nous aurons tôt ou tard, et elles aussi, d'autres caprices. Elles s'y plieront. La seule chose que nous savons qu'elles ne feront jamais, serait de nous lasser par une attitude immuable.

Elles reprendront goût à l'aimable jeu des amoureux et des poètes qui ont si souvent et si bien chanté les longues chevelures parfumées. Vous connaissez les vers qu'adressait Remy de Gourmont à la chevelure de Simone:

*Tu sens le jonc et la fougère
Qu'on fauche à la tombée de la nuit;
Tu sens le houx, tu sens la mousse.
Tu sens l'herbe mourante et rousse
Qui s'égrène à l'ombre des haies;
Tu sens l'ortie et le genêt,
Tu sens le trèfle, tu sens le lait;
Tu sens le fenouil et l'anis;
Tu sens les noix, tu sens les fruits
Qui sont bien mûrs et que l'on cueille;
Tu sens le saule et le tilleul
Quand ils ont des fleurs pleins les feuilles;
Tu sens le miel, tu sens la vie
Qui se promène dans les prairies;
Tu sens la terre et la rivière;
Tu sens l'amour, tu sens le feu.
Simone, il y a un grand mystère
Dans la forêt de tes cheveux.*

A cette forêt là, vous ne me ferez pas croire, Eve, que vous avez renoncé pour toujours. Je dis que vous n'en avez pas le droit, car il est certaines royautés qu'on n'abdique pas. Une œuvre de restauration s'élabore sourdement au fond des consciences fortes. Et bientôt surgira, renouvelée, et plus belle et triomphante que jamais, la noble, et douce, et sage civilisation d'Occident. Alors, contre la barbarie asiatique, dont le foyer flambe à Moscou, se relèvera le grand ordre chrétien dont les feux, partis de Rome, s'étendront jusque sur nos contrées, sur nos maisons, illumineront chacun de nos fronts. Ce jour-là, nous rebâtirons toute la cité sur ses assises naturelles, qui sont des assises familiales; et nous aurons besoin, pour rendre aux humains desarmés le bonheur perdu, nous aurons besoin de l'aide des douces mains féminines. Nous les appellerons à notre secours pour rendre habitables et chaudes les maisons aujourd'hui désertées; nous les supplions de revenir à leur rôle, qui est de choyer, de caresser, de vaincre, à force d'amour, les pauvres êtres souffrants, les maris et les enfants, dont elles ont mission d'adoucir les mœurs et d'embellir la vie; qui est aussi de se faire aimer elles-mêmes et d'user, pour les conquêtes nécessaires, des armes charmantes dont Dieu les a pourvues. De ces armes, la plus puissante, à dire d'experts, est la chevelure, dont saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, disait qu'il est honteux à la femme de la faire couper ou raser. L'homme, ajoutait aussitôt ce grand saint, est la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. Il a raison saint Paul et mérite d'être béni des hommes pour cette parole. Il a raison de dire que vous êtes notre gloire, une gloire que nous ne voulons pas qu'on découronne.

Mais je m'arrête. Ce n'est pas un sermon que vous êtes venu me demander ce soir. Le titre de cette conférence m'obligeait à vous faire sourire, à quoi vous n'avez pas manqué; même il vous est arrivé de rire un peu et vous l'avez fait de la meilleure grâce. Je vous dois de terminer sur une parole gaie, qui vous laisse de cette heure un souvenir sans austérité. Eh! bien, savez-vous ce qu'un professeur américain vous prédit, si vous faites durer trop longtemps la mode des cheveux courts? Il vous poussera de la barbe au menton; et beaucoup d'entre vous — j'en suis fâché, Mesdames, mais *Magister dixit* — beaucoup d'entre vous deviendront chauves.

Antoine REDIER.

Une enquête sur la littérature belge

M. Pierre Goemaere a donné, aux *Nouvelles littéraires*, une interview, amorcée d'une enquête. Chacun y va de sa petite enquête aujourd'hui; façon pratique d'intéresser à ses idées beaucoup d'écrivains et de les annexer de gré ou de force à sa revue ou à son journal.

Il m'envoie, comme à d'autres, un questionnaire, dont chacun des six points ferait la matière d'un article, si on se laissait aller à y répondre, avec toutes les distinctions nécessaires. Examinons-les brièvement.

1. *Avons-nous à redouter, pour l'originalité de nos lettres, un contact trop étroit avec les lettres françaises, d'expression et de conception latines?*

R. — Nous serions bien sots de redouter ce contact, qui nous rapprochera du niveau, plus élevé, de la littérature française. Bien entendu, il s'agit des lettres qui en valent la peine, et non de certaines productions qui, précisément, s'éloignent de la conception latine, pour suivre des courants orientaux, slaves ou germaniques.

Mais quelle est l'idée de M. Goemaere, quand il parle de contact? Je le soupçonne d'entendre par là : entrer en relations avec les écrivains français, fréquenter les salons où on les rencontre, lire les dernières productions du boulevard parisien. Non, cela n'est pas nécessaire, sauf pour les jeunes littérateurs qui se croient arrivés, quand ils ont serré la main de Paul Valéry ou déjeuné avec Pierre Benoit.

Mais il est indispensable pour nous, Belges, qui écrivons en français dans un pays où l'on parle mal et où l'on écrit incorrectement, de nous retremper souvent dans les bons auteurs français, ceux du XVII^e siècle et ceux de notre temps. Car il faut bien répondre oui à la deuxième question :

2. *D'une manière générale, la facture du livre français est-elle supérieure à celle du livre belge d'expression française?*

R. — C'est incontestable. La valeur littéraire (c'est bien le sens donné ici à ce mot industriel de « facture ») du livre belge est, en général, inférieure. Nous avons, dans tous les genres, des littérateurs belges supérieurs à des littérateurs français, c'est entendu. Mais nos meilleurs romanciers ne valent pas leurs meilleurs romanciers, nos auteurs dramatiques sont inférieurs aux leurs, et de même dans tous les genres, excepté peut-être en poésie, si l'on s'en tient à la génération des poètes de l'époque de la Jeune-Belgique : Verhaeren, Giraud, Gilkin, ou à peu près contemporains d'icelle : Séverin, Kinon, Nothomb, Hardy, etc.

3. *Pourquoi l'écrivain belge ne peut-il vivre de sa plume?*

R. — *Nego suppositum*. L'écrivain belge peut vivre de sa plume, tout comme le français. Verhaeren, Maeterlinck, Francis de Croisset, Clément Vautel l'ont pu ou le peuvent. Ils le pourraient même — quoique un peu moins vite — s'ils habitaient la Belgique.

Si pour d'autres ce n'est pas le cas, c'est que leur plume est médiocre (et alors, il n'y a qu'à les décourager), ou qu'ils ne le veulent pas (ceux-là font de la littérature à côté d'une autre fonction plus absorbante et plus productive; ils se ménagent, en artistes, une fenêtre ouverte sur le monde de la poésie et des idées, et ils ont raison), ou qu'ils s'y prennent mal. Ces derniers ont le tort de croire qu'il suffit de publier un livre n'importe où pour que, spontanément, la gloire et la fortune leur échoient.

Quel que soit le talent d'un auteur, il y a, dans le lancement

d'une œuvre, une partie commerciale dont il ne faut pas faire fi, si du moins l'on veut réussir rapidement.

Qu'on déplore ce mercantilisme, qui envahit la littérature, on ne changera rien à un fait. La réclame est une puissance : elle impose à l'attention du public des écrivains médiocres, tandis que d'autres, excellents, restent oubliés, trop fiers ou trop inhabiles pour recourir aux services de cette bruyante et menteuse intermédiaire.

Il ne suffit pas d'écrire un bon livre, il faut le faire lire. Et comment le faire lire, sans le signaler au public? Et comment le signaler, sans la publicité?

Les éditeurs belges sont-ils en état d'organiser cette publicité sur une assez vaste échelle? Je ne le crois pas, actuellement du moins. Si *Maria Chapdelaine* et *Mes Cloîtres dans la Tempête* avaient été publiés à Montréal et à Bruxelles, ils n'auraient jamais eu l'immense succès qu'ils obtinrent, édités à Paris. Ils n'auraient pas même atteint leur notoriété actuelle au Canada et en Belgique.

Le centre de l'intellectualité française est Paris; le grand marché des livres est là, comme celui des livres allemands est à Leipzig, celui du blé à Anvers et du coton à Liverpool. Pour qu'un livre ait du succès en Belgique, il doit porter l'estampille parisienne. S'il la porte, il est indifférent que l'auteur soit belge, suisse ou canadien. Les Belges ne se trouvent pas dans un état d'infériorité vis-à-vis des Lyonnais ou des Marseillais. Bruxelles est même deux fois plus près de Paris que Bordeaux, et trois fois plus près que Marseille.

Ce serait un étroit nationalisme que de prétendre nous soustraire à ce grand courant, qui nous entraînera d'ailleurs toujours, aussi longtemps que Paris sera le centre de la culture qu'il est.

Au point de vue littéraire, la Belgique d'expression française, tout comme la Suisse romande, l'Algérie et le Canada, ne forme qu'une province de la littérature française. Cela ne nous empêchera pas de rester nous, tout comme les Bretons, les Alsaciens et les Lorrains gardent les caractères spéciaux de leurs provinces respectives.

Remarquons, pour en revenir à la question, que M. Goemaere aurait pu tout aussi bien demander si l'écrivain français peut vivre de sa plume. En France, et partout, il y a des écrivains qui s'indignent de l'indifférence du public et en accusent l'inertie de leur éditeur. Mais l'éditeur ne peut tout faire. Une habile publicité est nécessaire, mais si la valeur réelle de l'ouvrage ne répond pas aux promesses de la réclame, le public s'aperçoit vite qu'on le trompe, et le succès, éphémère, s'évanouit dans un rapide abandon.

En somme, d'accord avec M. Goemaere, si les Belges s'éditent à Paris, « ils ont comme débouché toute la France », et j'ajoute, la Belgique. Edités à Bruxelles, la France leur est quasi fermée, et la Belgique même les accueille avec moins de confiance. Sur le marché littéraire, la marque *Made in Belgium* n'a, hélas! aucun prestige!

Je ne vois rien à changer à cela, et c'est une raison semblable qui pousse les auteurs flamands à s'éditer à Amsterdam.

4. *Est-il souhaitable que l'écrivain vive de sa plume?*

R. — Cette question est impertinente ici (dans le sens étymologique du mot). Trop générale, elle s'applique à tous les pays. Et puis, elle est usée : une enquête ouverte naguère en France a débattu le pour et le contre à satiété.

Répondons quand même. Non, il n'est pas souhaitable que l'écrivain vive de sa plume. On se plaint que les auteurs soient si mal rémunérés, et nous sommes inondés de productions médiocres. Que serait-ce, s'ils s'enrichissaient à écrire?

Qu'on trouve plutôt le moyen de canaliser ce torrent de papier — livres, revues, journaux — qui se déverse sans répit sur le

monde, noyant les cerveaux sous un déluge où le vrai et le faux, le beau et le laid, le moral et le licencieux sont si mêlés qu'un esprit sans réaction est fatalement perdu.

Au lieu de cela, on réclame des gouvernements un traitement de faveur pour les écrivains et des encouragements pour les jeunes auteurs qui, la plupart du temps, seraient plus utiles à la société, s'ils s'appliquaient à un autre métier.

— Eh quoi! me dira-t-on, vous étoufferiez peut-être le génie d'un Dante ou d'un Corneille!

Non, je suis persuadé que, malgré tout, le génie trouvera sa voie. Les encouragements officiels donnent rarement le résultat attendu. Loin de favoriser l'éclosion des chefs-d'œuvre, ils leur suscitent une concurrence qui les met dans une injuste infériorité.

Dans le domaine littéraire, rien de tel que la liberté et l'initiative privée. Après tout, personne n'est forcé de devenir homme de lettres, pas plus que médecin ou cordonnier. Si l'on choisit un de ces « métiers », c'est à ses risques et périls. Mais — sans nier qu'il y ait une hiérarchie des professions, d'après la noblesse de l'objet auquel elles s'appliquent — je ne vois pas pourquoi l'Etat devrait secourir l'écrivain qui ne réussit pas, et abandonner à la faillite le tailleur qui ne vend pas ses habits.

5. Est-il vrai de dire que, si nous avons d'admirables poètes, nous n'avons pas de romanciers selon la formule du roman français?

R. — Voir plus haut. Ajoutons seulement ceci. Que veut dire ce « selon la formule du roman français »?

Il y a trente-six formules du roman français, et les romans belges se rattachent d'eux-mêmes à une d'elles. Si M. Goemaere entend par là « selon la formule du meilleur roman français », c'est-à-dire, à mon avis, de celui de Bourget et encore, du Bourget d'à partir du *Disciple*, alors, nous avons des romanciers selon cette formule, mais inférieurs à Bourget.

6. Est-il nécessaire, pour « réussir » en littérature, d'habiter Paris?

R. — Non. On peut habiter Tombouctou ou Poperinghe, mais il est nécessaire d'avoir du talent, à défaut de génie.

— Ouf! J'ai répondu à toutes les questions. M. Goemaere tiendra compte, je l'espère, de mon généreux effort pour l'aider, par de bons conseils, à « réussir » en littérature. Il réussira, j'en suis sûr. Il a le génie de la réclame et, si la *Revue belge* ne tenait pas, ce ne serait pas faute de publicité. On voit bien qu'il a été en Amérique!

M'est-il permis de questionner à mon tour l'enquêteur? « Les écrivains doivent-ils tant chercher à « réussir »? Tout le questionnaire de M. Goemaere est fondé sur un postulat, qui est loin de s'imposer.

Chercher à réussir, c'est faire de la célébrité un but, alors qu'elle ne devrait être qu'un moyen de semer de bonnes idées, de provoquer de généreuses émotions, d'intensifier le rayonnement de la beauté. Que vous réussissiez ou non, qu'importe à la société, si vous n'augmentez pas son patrimoine intellectuel? Ce qui importe, c'est que vous ayez quelque chose à dire, un idéal à répandre, une richesse intérieure à communiquer.

Le vrai génie n'est pas pressé; il ne court pas au succès. Il ne pense qu'à l'œuvre même; il la veut belle et éclatante: c'est le rêve de sa vie, la réalisation de son enthousiasme. Le succès viendra... plus tard.

En attendant, il gagne sa vie comme il peut. Il se fait boulangier comme Streuvels, professeur comme Bourget, fonctionnaire comme tant d'autres. S'il a « quelque chose là », ne craignez rien; il trouvera bien moyen, à moins qu'on ne lui coupe la tête, de le produire au jour.

Mais délivrez-nous, Seigneur, des bavards qui n'ont rien à dire, des « arrivistes » qui ne cherchent qu'à voir leur nom dans les journaux, des gosses et autres Radiguets, dont la précocité

maladive est prise pour du génie, des poètes incompréhensibles, fussent-ils académiciens et partisans de la « poésie pure », des futuristes, des dadaïstes, des surréalistes et des freudistes, et de tous les snobs qui les admirent — en un mot, de tous les frelons de la ruche littéraire, dont le bourdonnement inutile agace les abeilles qui travaillent, elles, et qui font de la cire et du miel!

Je ne dis pas cela pour M. Pierre Goemaere. Il fait partie des abeilles qui butinent sans répit, et sa ruche est la *Revue Belge*, dont l'approvisionnement absorbe toute son activité. D'autres fondent des revues et avouent, avec sincérité, qu'il leur faut un exutoire pour leurs vers ou leur prose, dont, ailleurs, on refuse l'insertion. Louons la discrétion de M. Goemaere, qui cède la place à ses collaborateurs et, ma foi, ne les choisit pas trop mal.

Chan. PAUL HALFLANTS.

Le droit de révolte en Belgique

Le 4 décembre, M. l'abbé J. Leclercq a publié, ici même, un article sur le droit de révolte. Il s'attendait à provoquer une indignation concentrée chez les trois quarts de ses lecteurs. En tout cas, il en a étonné beaucoup.

La *Revue catholique des Idées et des Faits*, s'honorant de servir la cause de l'unité du pays, ne pouvait manquer de faire aimable accueil à l'exposé d'un avis qui lui soit plus nettement favorable. Nous l'en remercions. Notre intention n'est pas d'ouvrir une stérile polémique. Si nous critiquons l'article de M. Leclercq, c'est en toute amitié. Nous ne voulons qu'aider ceux qui cherchent sincèrement la vérité.

* * *

Qu'il existe, en certains cas, un droit de rébellion contre l'autorité, nous en sommes pleinement d'accord. L'autorité, comme la société, ont pour raison d'être la réalisation du bien commun. Lorsque, d'une manière habituelle, ceux qui gouvernent agissent gravement à l'encontre des exigences de la fin sociale, ils perdent tout vrai pouvoir de commander; on peut donc résister à leurs ordres, s'il n'y a péril de scandale ou de dommage grave. On le doit même, s'ils prétendent imposer une conduite opposée à la loi morale. Cette insoumission nécessitera parfois le renversement du pouvoir, voire même de tout l'ordre établi.

Pour se porter à ces extrémités, sans manquer à la piété envers la Patrie ou au respect de la Constitution, il faut que les conditions suivantes soient réalisées: la tyrannie — nous entendons par là l'abus grave et habituel du pouvoir — est évidente; la révolution constitue l'unique moyen d'y échapper; les moyens de l'accomplir respectent l'honnêteté naturelle; le mal auquel on veut échapper est plus lourd que les ruines matérielles, morales ou religieuses, que risque d'entraîner la tourmente révolutionnaire; on peut avoir la légitime espérance d'instaurer un régime nouveau qui assure le salut et la prospérité publiques. Ainsi formulée, la théorie du droit de révolte est bien celle de la tradition catholique dans son ensemble. Elle se justifie pleinement.

* * *

L'étonnement ne saisit le lecteur averti qu'au moment où M. l'abbé Leclercq en vient à l'application pratique.

« Supposons, dit-il, que toutes les conditions voulues soient réunies... On a le droit d'organiser la révolution. Ici apparaît la vraie, la grave difficulté... Comment être sûr que la révolte est légitime? »

Qui ne voit que le problème est mal posé? On met en doute ce que l'on suppose accordé. La difficulté à résoudre s'énonce

plus exactement en disant : Lorsque des citoyens estiment que les conditions posées au droit de révolte sont réunies, peuvent-ils, sans plus, suivre leur opinion? Celle-ci, en effet, sera bien souvent influencée par la passion et entachée d'erreur.

Il n'est pas douteux qu'il faille ici une extrême prudence. L'aveuglement est très probable, les responsabilités sont immenses. Avant donc d'affirmer la légitimité de la révolution, il conviendra d'exercer un contrôle sévère pour n'accueillir dans le calme, que des motifs raisonnables bien établis, et ne faire confiance qu'à des espérances justifiées. Et lorsque des particuliers se seront ainsi démontré qu'il peuvent songer à renverser l'ordre établi, ils manqueraient encore de prudence en passant à l'acte sans avoir fait contrôler leur avis, s'il se peut, par des hommes sages, pondérés, éclairés et désintéressés, mieux encore par une autorité morale légitimement établie.

* * *

Pour rendre la discussion plus vivante, M. l'abbé Lerleq aborde un redoutable problème pratique. C'est le seul qui retiendra notre attention. Parlons net : Les nationalistes flamands ou wallons peuvent-ils, en conscience d'honnête homme et de bon chrétien, déclarer que la Belgique, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, impose inévitablement un régime tyrannique pour les uns ou pour les autres; peuvent-ils en conséquence, diviser le royaume?

M. l'abbé Leclercq, dont la vraie pensée se dérobe peut-être, semble reconnaître à chacun la liberté d'opinion en cette matière : l'existence de la Belgique n'est pas un dogme! Tout beau! le moraliste, l'honnête homme a pour s'éclairer d'autres lumières que son *Credo*. Il doit écouter la droite raison, poursuivre le vrai bien que l'intelligence découvre.

L'existence de la Belgique et de son gouvernement est un fait. Envers l'une et l'autre, nous avons de graves devoirs de piété ou d'obéissance. Nul ne peut, sans offenser l'ordre naturel, méconnaître les droits de la société civile et de l'autorité qui la dirige. Ces droits et nos obligations corrélatives ne cessent que si les conditions légitimant une révolte se trouvent réalisées.

En présence du problème qui se pose, les Belges ont deux moyens de solution : la réflexion suivie d'un jugement de conscience ou le recours à une autorité compétente. Chacune de ces deux voies à sa valeur, mais, nous l'avons dit, avant d'oser, en sécurité de conscience, fomenter la révolte et provoquer la destruction du pays, il conviendra que la solution de raison — qu'on peut appeler doctrinale — et la solution d'autorité se trouvent d'accord pour légitimer pareille audace.

* * *

Du point de vue rationnel, doctrinal, la révolution serait légitime chez nous si l'on pouvait donner une réponse affirmative à chacune des cinq questions suivantes :

1^o Le régime actuel constitue-t-il une véritable tyrannie qui méne le pays d'une façon habituelle à l'encontre des exigences du bien commun dans son ensemble?

2^o La destruction de la Belgique est-elle le seul moyen de porter remède à cet état de choses?

3^o L'insurrection a-t-elle de très sérieuses chances de succès?

4^o La tyrannie actuelle est-elle un mal plus grave que les ruines dont la révolution serait probablement la cause?

5^o La constitution d'une Flandre et d'une Wallonie indépendantes ou leur annexion à un Etat voisin est-elle possible? Assurera-t-elle un régime plus favorable au bien général que celui d'aujourd'hui?

Pour M. l'abbé Leclercq et pour les trois quarts au moins de ses lecteurs, il n'est pas douteux que la réponse à plusieurs de ces questions, sinon à toutes est négative.

N'essayons pas de convaincre des convaincus.

Mais celui qui peut se donner le témoignage d'avoir mûrement pesé son opinion, dans le calme, comme doit le faire un philosophe digne de ce nom, a le droit et même le devoir, quand on l'interroge et plus encore quand il prend l'initiative de soulever le problème devant l'opinion publique, d'exprimer son avis. Aussi avons-nous été bien étonnés de voir M. l'abbé Leclercq, qui, d'habitude, ne manque pas d'audace, ne pas oser trancher la question sur ce point en disant : « Selon la droite raison, les

conditions d'une révolte légitime ne sont pas réunies, chez nous, aujourd'hui. »

Il est vrai, pour son excuse, qu'il confond une consultation doctrinale avec un acte d'autorité.

* * *

Examinons la solution d'autorité. Elle a une souveraine importance. Nous n'ignorons pas, en effet, que certains de nos compatriotes — nous en connaissons dont nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi et pour lesquels nous éprouvons, par ailleurs, un grand respect ou une vive sympathie — défendent une solution qui nous heurte de front, affirment la légitimité du séparatisme.

Ont-ils bien pesé leur avis? Ont-ils sagement examiné nos cinq questions? Leur réponse affirmative est-elle bien motivée? Nous croyons évidemment que non, ayant adopté la solution opposée, mais ils pensent peut-être que oui.

Dès lors, si nous n'arrivons pas à les convaincre en discutant leurs arguments, ce que nous ferions si un nationaliste nous donnait des réponses motivées à nos cinq questions, une ressource nous reste, c'est de leur dire : « Vous croyez de bonne foi à la légitimité de la révolte, mais la prudence requiert qu'avant d'agir en cette matière, vous soumettiez votre jugement à une critique autorisée. Allons donc, consulter les autorités. M. l'abbé Leclercq est bien de notre avis, mais au moment de choisir les conseillers prudents et sages à qui nous adresser, il découvre une solution, « la seule pratique » et « impossible à réaliser » : constituer un tribunal d'arbitrage catholique où siègeront, par exemple, pour la Belgique, un théologien ou un jurisconsulte australien, un Suisse, un Argentin, un Polonais, présidés par un délégué du Saint-Siège. Selon l'auteur, ce tribunal nous donnerait un avis fort acceptable et que nous préférerions à celui émis par n'importe quel Belge incroyant si le nationalisme — il s'agit ici du nationalisme belge — ne nous mettait sur les yeux un épais bandeau, capable de nous empêcher de reconnaître l'unité de l'Eglise. Nous croyons avoir d'autres raisons de ne pas éprouver grande confiance dans la compétence éclairée de pareil tribunal. Mais cela importe peu dans notre débat, car pour en arriver à cette solution chimérique-pratique, l'auteur a écarté l'idée d'avoir recours en pareille occurrence, aux évêques et au pape.

Or, quels sont les motifs de cette exclusive? Les voici : la question est d'ordre profane, elle soulève des passions, les évêques ne seront peut-être pas d'accord, et puis ont-ils l'indépendance voulue? Leur décision et celle du Saint-Siège ne sera pas admise par les non-catholiques.

Cette dernière raison ferait rejeter de même par les incroyables, l'avis d'un tribunal international catholique — nous parlons, d'ailleurs, ici pour des fidèles. Quant aux autres motifs, ne nous arrêtons pas à démontrer longuement qu'ils n'ont guère de valeur; ils sont, en effet, inapplicables à la Belgique où l'on a prouvé le mouvement en marchant : sans attendre qu'on les consulte, le Saint-Siège et l'Episcopat, nous ont, de leur propre initiative, donné clairement leur avis.

* * *

Le pape Benoît XV, dans sa lettre du 10 février 1921, déclarait ne pas vouloir trancher les difficultés pratiques que soulève la question linguistique, mais il rappelait au Primat de Belgique que les controverses de ce genre sont dangereuses. « Elles relâchent les liens d'affection qui doivent unir entre eux vos concitoyens, elles affaiblissent la concorde, qui grandit les institutions les plus humbles et sans laquelle les plus puissantes se désagrègent ». Le Saint-Père reprenait les paroles adressées autrefois par Léon XIII, aux évêques de Bohême et de Moravie : « Aux pouvoirs publics donc appartient la mission de concilier avec le respect de l'équité, l'intégrité des droits individuels, mais de telle sorte cependant que le bien commun de la patrie n'en souffre ni dans son existence, ni dans son développement. » Et, pour la conduite pratique, il demandait aux Belges, la soumission à leurs évêques : « De même que le pontife est le chef suprême de l'Eglise universelle, de même les évêques sont les chefs des églises particulières. Tous les fidèles donc, leur doivent obéissance et soumission. »

* * *

Nos évêques ont plus d'une fois parlé, et ils viennent de le faire d'une façon très catégorique, comme le note M. l'abbé Leclercq; mais celui-ci donne à leur intervention une signification qui semble inexacte. « Les évêques viennent d'intervenir, dit-il, par le moyen d'instructions disciplinaires adressées à leur clergé. Ce document est un beau témoignage de la prudence traditionnelle de l'Eglise, puisque, d'une part, il permet à chacun de connaître sans équivoque possible, l'opinion de ceux qui constituent la plus haute autorité morale du pays, et que, d'autre part, il évite d'irritantes controverses sur le droit de l'Eglise à lier les fidèles sur des matières qui, en elles-mêmes, ne sont pas religieuses. »

Ceci donne à penser que les évêques se bornent à exprimer une opinion et non un jugement catégorique; à donner des instructions pratiques au clergé seul, laissant aux fidèles toute leur liberté en une matière qui n'est pas religieuse. Ce serait aller contre l'évidente vérité. Les évêques veulent faire connaître leur pensée (de *Mente Nostra*); elle comporte un jugement de principe et des instructions pratiques; ils s'adressent au clergé, mais, plus ou moins directement, ils atteignent les laïcs eux-mêmes.

Voici le jugement : « Tous les prêtres et laïcs chrétiens qui pensent bien (*vere sapiunt*), déplorent les excès nationalistes du mouvement flamand. Tous les droits et les aspirations légitimes des Flamands peuvent et doivent s'allier avec l'unité indivise de la patrie, et peuvent donc être revendiqués par une action légale et pacifique. »

« Jamais les tentatives ayant pour but ou conséquence la division de la patrie, ne pourraient obtenir un résultat souhaitable pour notre peuple. »

Qu'on veuille bien se reporter à nos cinq questions. Les évêques répondent « non » à deux au moins d'entre elles, la seconde et la cinquième; les autres n'ont dès lors plus aucun intérêt pratique. Il faut, en effet, redisons-le, la réunion des cinq conditions pour pouvoir songer à la révolution.

La solution qu'ils donnent, semble bien évidente à nos évêques : « Nul homme de bon sens n'y peut contredire... seul un aveugle ne le verrait pas, » disons en d'autres mots : la solution opposée est entachée d'erreur ou inspirée par la passion.

En conséquence, les évêques déclarent que soutenir et favoriser l'opinion contraire, c'est pervertir les esprits, mépriser l'autorité légitime et commettre une faute grave de désobéissance et de rébellion contre elle. A plus forte raison faut-il réprouver et soigneusement éviter toute initiative qui aurait pour but de diviser la patrie.

En d'autres termes, il y a objectivement, pour les Belges, une faute grave à défendre et à propager les doctrines séparatistes, à préparer ouvertement ou en secret la division du pays.

* * *

Quelles sont les instructions disciplinaires données par les évêques en application de ce jugement.

Ils ordonnent que tous les prêtres, qu'ils soient consacrés au ministère paroissial ou à l'éducation de la jeunesse, démontrent à tous ceux qui leur sont soumis, sans aucune ambiguïté, qu'ils doivent suivre la voie tracée par les principes indiqués et éviter absolument l'autre route. Par les professeurs, les évêques atteignent ainsi les élèves; par les curés, les paroissiens.

Les supérieurs de collèges doivent, en plus, interdire à leurs élèves les publications contredisant les principes exposés par les évêques : elles sont « réprouvées » et « condamnées ». Ainsi, indirectement, se trouvent atteints les collégiens et la presse périodique et quotidienne.

C'est la *politique* nationaliste qui est improuvée par les évêques; or, le domaine de la politique n'est pas celui du clergé, bien au contraire; aussi les prêtres doivent-ils éclairer, par des conversations particulières, les bons chrétiens qui, en cette matière, se tromperaient ou s'illusionneraient afin de les ramener à la droite voie.

* * *

Les déclarations épiscopales lient-elles le clergé et les fidèles? Tous les membres du clergé sont, évidemment, obligés de se conformer aux instructions disciplinaires. Les évêques parlent clairement afin de ne laisser au clergé « aucun prétexte, aucune excuse » de ne pas agir selon leurs intentions. Ils font expressé-

ment appel à la sainte obéissance, donnent des ordres formels par lesquels ils déclarent obliger sous peine de faute grave.

C'est leur droit, car les prêtres, dans leur ministère, tiennent leur mission de l'évêque et doivent la remplir selon ses volontés. C'est leur droit encore, parce que le problème soulevé intéresse les consciences et que l'attitude du clergé en ces matières peut avoir de graves conséquences au point de vue moral et religieux. C'est leur droit reconnu et proclamé par la lettre de Benoît XV, que nous avons rappelée plus haut.

Quant aux laïcs, ils ne sont atteints directement que par le jugement de principe, par la solution qu'enseignent les évêques, et que tous les prêtres de Belgique devront enseigner désormais : la conscience naturelle et chrétienne réprouve le nationalisme séparatiste en Belgique, dans les circonstances actuelles.

Ceux qui refuseraient d'admettre cette doctrine seraient-ils hérétiques, nous demande un correspondant. Evidemment non, car l'existence de la Belgique et de ses droits ne constitue pas un dogme. Il s'agit ici d'un point de morale et non de foi.

Mais le catholique qui maintiendrait son jugement en opposition avec celui des évêques, et oserait le soutenir sans des raisons extrêmement sérieuses, commettrait une imprudence et une irrévérence graves, souvent même une révolte, envers l'épiscopat belge tout entier. Le catholique qui agirait en faveur du séparatisme, malgré la déclaration épiscopale, commettrait, sans qu'il soit guère possible pour nous d'en douter, un péché mortel matériel de rébellion contre l'autorité civile et plus assurément encore un péché grave d'imprudence en osant, en matière si importante et délicate, aller contre l'avis formel de la plus haute autorité morale du pays, pour suivre son opinion qui risque fort d'être influencée par des passions. Il est certain cependant que, respectueusement, les fidèles peuvent faire appel au pape du jugement épiscopal. Ce serait la seule ressource prudente. Nous y reviendrons tout à l'heure.

* * *

On nous objectera peut-être : Il s'agit d'une question politique, donc les évêques ne sont pas juges.

Il est certain que le problème n'est pas directement religieux, mais l'Eglise est gardienne de la moralité; or, il est bien assuré que la question tranchée ici par eux, intéresse la conscience. Les évêques ne sortent pas de leur mission lorsqu'ils disent : Tel acte constitue un péché contre la loi naturelle ou positive.

Mais, dira-t-on, ne peuvent-ils pas se tromper? Oui, assurément, ils ne sont pas infallibles. Cependant, ils sont les représentants réguliers de l'autorité morale de l'Eglise, ils ont donc une assistance spéciale de l'Esprit-Saint pour bien juger, et leur attitude est contrôlée et garantie par le Saint-Siège lui-même, auquel on pourrait faire appel de leur décision. Mais qui penserait obtenir de Rome, sur ce point, une autre réponse que celle de nos évêques? Pourtant, ce n'est pas *a priori* impossible. M. l'abbé Leclercq cite un exemple frappant : celui de la Tchécoslovaquie. La constitution de cet Etat ayant été jugée légitime par le Saint-Siège, il n'a pas hésité à changer tout l'épiscopat pour éviter que les anciens évêques, favorables, par préférences naturelles, à l'influence autrichienne, soient exposés à juger trop passionnément les problèmes nationalistes qui pourraient se poser, ou du moins pour empêcher que leur jugement soit suspecté par le peuple.

Il n'en va certes pas ainsi chez nous. La majorité de notre épiscopat et particulièrement les évêques qui ont pris l'initiative des décisions les plus marquantes contre le séparatisme dans ces derniers temps, loin de pouvoir être suspectés par personne de passion antiflamande, ont pour le peuple flamand des sympathies manifestes. On chercherait en vain quelle influence aurait pu faire pression sur la liberté de nos pasteurs : ils agissent dans la pleine conscience de leur responsabilité, sans autre but que la production de la vérité morale et le bien de la religion.

On nous présente encore une objection. L'évêque d'Eupen-Malmédy a déplacé et frappé de peines disciplinaires des curés qui faisaient de la propagande allemande. Les prêtres sont les collaborateurs des évêques, ils ne peuvent pas travailler contre eux, soit. Mais serait-il moralement possible à l'évêque d'imposer une ligne de conduite, en matière de nationalisme, aux fidèles d'Eupen-Malmédy? Il semble que cela heurte le bon sens.

Voici la réponse que nous devons donner logiquement : Ou bien l'annexion d'Eupen-Malmédy est légitime, ou bien elle ne l'est pas, ou enfin la question est douteuse. Dans le premier cas,

l'autorité belge doit être respectée par tous et rien ne s'oppose, *en principe*, à ce que l'Eglise le déclare et mette les habitants de ces régions dans la même situation que celle où elle place, croyons-nous, les nationalistes flamands. Dans le second cas, nous aurions tous, en Belgique, l'obligation de réclamer le retour des cantons à l'Allemagne; cependant, même alors, et surtout si la question demeurerait douteuse, le clergé devrait s'abstenir de faire campagne, si l'évêque responsable jugeait cette attitude nuisible au bien de la religion. L'intervention disciplinaire ne tranche donc pas le problème de conscience pour les laïcs, à moins d'être ouvertement présentée comme s'appuyant sur un jugement de principe. La prudence de l'évêque et du Saint-Siège pourra juger inopportun dans les cas semblables à celui qui nous occupe, d'imposer son jugement aux fidèles; mais si elle a de bonnes raisons pour le faire malgré tout, nous ne voyons pas qu'il soit plus contraire au bon sens de lui reconnaître ce droit et de demander la soumission aux bons chrétiens que de confier le jugement d'un Wallon à un Flamand, d'un prolétaire à un capitaliste, d'un catholique à un franc-maçon, d'un commerçant à son concurrent, comme on le fait tous les jours dans nos tribunaux, et surtout de reconnaître au vainqueur d'une juste guerre le droit de dicter au vaincu les conditions de la juste paix, comme l'admet la conscience universelle et la doctrine catholique. Ceux qui ont le respect de la hiérarchie et de l'unité catholique, ceux qui ont confiance en Celui qui a dit aux apôtres « Qui vous écoute, m'écoute », l'admettront sans doute avec nous.

* * *

Il n'en demeure pas moins qu'en pareilles circonstances, la soumission requiert une haute vertu, une obéissance presque héroïque, et c'est pourquoi, dans la crise que nous traversons, au lieu d'invectiver ceux dont nous combattons les doctrines, nous leur disons que nous comprenons le poids du sacrifice que la

vérité leur impose, et nous espérons que tous les bons chrétiens de Belgique demanderont au Ciel la claire lumière et la généreuse humilité pour ceux de leurs frères qui s'égarent, de bonne foi, nous aimons à le penser, dans le nationalisme.

Avec l'Eglise, disons donc ardemment, en ces temps de préparation à la pacifiante fête de Noël : « O Sagesse, sortie de la bouche du Très-Haut, vous qui atteignez l'ordre universel des origines à la fin, vous qui disposez toutes choses selon votre force puissante et votre bonté, venez! venez nous enseigner la voie de la prudence!

* * *

Plus encore que notre question nationaliste, les problèmes suivants seraient délicats à trancher : l'emprunt Caillaux constituait-il un moyen efficace de contribuer au salut de la France? Les bons citoyens avaient-ils le devoir, que leurs pasteurs pouvaient leur rappeler, d'y souscrire dans la mesure de leurs moyens, pour assurer le bien commun? Du moins, posaient-ils, en agissant de la sorte, un acte de vertueux et louable patriotisme auquel les évêques pouvaient les encourager?

Des membres éminents de l'épiscopat français l'ont crû, cela ne nous a pas semblé incroyable; mais il est invraisemblable, connaissant l'héroïque attitude de l'Eglise de France au cours de ce dernier quart de siècle, d'imaginer que ses évêques, sauf quelques indépendants, soient hantés du rêve de redevenir dignitaires de l'Etat et prêts à toutes les concessions pour y parvenir. Et si l'invraisemblable était vrai pour quelques-uns — ce dont la preuve n'est pas faite — le sens que nous devons avoir de l'unité catholique et du respect de la hiérarchie ecclésiastique devrait nous empêcher de le proclamer inutilement. Que nos frères catholiques de France nous le pardonnent!

PIERRE HARMIGNIE,
Professeur de Droit naturel,
à l'Université de Louvain.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

M. Charles Benoist, de l'Institut.

A la tribune des Grandes Conférences catholiques, tribune illustre par le défilé des personnages et des orateurs de renom qui y ont paru et par le patronage du cardinal Mercier, M. CHARLES BENOIST, de l'Institut de France, ambassadeur de la République française à La Haye, nous apporta, l'autre jour, une grande jouissance et une grosse désillusion.

Grande jouissance! Connaissez-vous plaisir d'art plus délicat, plaisir d'intellectualité plus ravissant que de voir dégager de leurs limbes des concepts confus, fixer des idées flottantes, dessiner des contours fermes à des images vaporeuses, dérouler les faits dans leur suite logique, en montrer la concaténisation, et d'entendre, enfin, frapper la vérité en formules décisives? M. Charles Benoist excelle dans cet art, et de l'avoir ouï pendant une heure, on goûte le charme inexprimable de voir plus clair dans son esprit.

Grosse désillusion! Cet Hippocrate de la politique est doué d'un diagnostic merveilleux qui débèle avec une étonnante sûreté toutes les maladies de la démocratie, la parlementarite, l'électorite, le n'importequisme et d'autres tares encore, peut-être, mais, au moment de conclure ces savantes déductions par l'indication des remèdes, soudain il tourne bride et il ne reste qu'à prendre acte de carence de sa thérapeutique.

Nos lecteurs me permettront-ils, pour cette fois, de les engager dans la philosophie politique en essayant de faire revivre à leur intention quelques aperçus intéressants de la conférence de M. Charles Benoist et d'agiter avec eux les données de ce problème passionnant : la décadence avérée du régime parlementaire.

Diplomate de carrière depuis déjà pas mal de temps, parlant pour la première fois en Belgique depuis la guerre, M. Benoist n'a pas cru inutile d'insister dans son exorde sur l'amitié qu'il professe pour nous, « formée par l'étude et fortifiée par le péril commun ». Il a suivi, en effet, avec intérêt, notre histoire parlementaire entre les années 1895 à 1900, à l'époque où la Belgique fut « un grand laboratoire d'expériences politiques et sociales », notamment nos débats politiques de 1899, et sa curiosité littéraire va des études d'Adolphe Prins aux récents travaux du comte Renaud de Briey et de Georges Vandenbosch.

Ce petit air de flûte diplomatique n'était pas pour déplaire à l'auditoire.

Qu'on ne s'attende ni à une diatribe ni à un panégyrique : sans adulation ni dénigrement, sans fard ni sombres couleurs, le causeur nous dépeindra ce qu'est devenu le régime parlementaire exacerbé en parlementarisme. La question est posée partout, spécialement chez les peuples latins et pas de sujet de plus criante opportunité.

Il faut noter d'abord que le régime parlementaire n'est pas, comme d'aucuns l'imaginent, un fait éternel et universel, mais, au contraire, parfaitement localisé, limité dans le temps : il n'a que trois siècles en Angleterre, où il est né; limité dans l'espace : il s'inscrit au 25° degré de longitude Est.

Parlement et Parlementarisme ne s'équivalent pas, le second terme indique la corruption par exagération du régime dit parlementaire. Celui-ci, originairement et essentiellement, est un système de gouvernement par séparation, par relation, par équilibre des fonctions; un système de soupapes de sûreté et de contre-poids, ayant pour but d'éviter tous les excès, le *summum jus* et la *summa injuria*, consistant dans le vote du budget par l'assemblée des députés, la surveillance des fonds octroyés, le contrôle de l'exécutif par le législatif et réciproquement leur prise de contact,

l'établissement de leurs rapports par l'intermédiaire de ministres.

Comme on le voit, c'est une savante mécanique, un beau mécanisme d'horlogerie politique aux rouages multiples et compliqués. A M. de Voltaire qui s'exasiait devant le fonctionnement de cette merveille en Angleterre, notre prince de Ligne répondait spirituellement : « Ajoutez-y le soutien de l'océan. » Le fait est que cet article d'exportation britannique n'a pu passer sur le continent sans se détraquer. Parmi toutes les déviations, adaptations, traductions du système, il n'est pas de déformation plus curieuse à observer que l'expérience française.

Ah ! sans doute, la Constitution de 1875, a donné à la France un régime idéal. Le Président de la République, aux termes de ce célèbre statut, nomme et révoque les ministres responsables devant la Chambre et devant lui, il a l'initiative des lois et en surveille l'exécution, il a le droit de grâce, dispose de la force armée, nommé à tous les emplois, préside les solennités nationales, les puissances sont accréditées auprès de lui, il peut dissoudre la Chambre des députés, convoquer et ajourner les Chambres, par deux fois au cours d'une session, dans le délai de promulgation des lois, demander par un message une nouvelle délibération, enfin, à lui de négocier et de ratifier les traités.

Prérogatives royales que des souverains ont enviées ! En réalité, prérogatives de pure majesté, annulées en fait, n'existant que sur le papier, hormis le décorum et la représentation. Depuis cinquante ans, quel président s'est avisé d'en user ? La présidence s'est de plus en plus rouillée pour n'avoir pas servi ; la soupape de sûreté du régime, le droit de dissolution, fut cassée le 16 mai 1877, parce qu'on tira trop fort sur ce ressort délicat et depuis, condamnée au silence par la servitude de sa grandeur, la plus haute magistrature de l'Etat se trouve annihilée, réduite à la pompe et à l'ostentation, et lorsque le titulaire renonce à cette vaine parade, réduite à rien du tout.

Voilà le régime parlementaire reposant sur l'équilibre des pouvoirs, radicalement faussé et dégénéralant en parlementarisme ! Et l'on n'a pas oublié le président chassé de l'Élysée, non pas pour avoir montré le poing ou esquissé une menace, mais pour avoir simplement ouvert la bouche !

* * *

Le régime parlementaire étant, par définition, un rapport variable entre facteurs variables, l'accord entre l'Exécutif et le Législatif ne pouvant s'établir que par l'intervention obligatoire du Cabinet ; de cette définition découlent les conditions intrinsèques et politiques, les conditions extrinsèques et sociales qui régissent les rapports entre le Chef de l'Etat, les ministres et les Chambres.

Le Chef doit être libre dans le choix de ses ministres ; les ministres libres dans la délibération et dans leurs actes, les Chambres qui les contrôlent libres dans l'examen, la critique, la décision. Le fonctionnement normal du système n'est donc possible que si chaque organe est assez fort et si aucun n'est trop fort.

Que le Chef soit trop fort, les Chambres ne seront plus que des Chambres d'enregistrement.

Si le Cabinet est trop fort, voilà le Chef paralysé, les Chambres frappées d'ataxie, domestiquées.

Si les Chambres sont trop fortes, le Chef sera réduit à n'être plus qu'une machine à signer, et les ministres bornés au rôle de distributeurs automatiques de places et de faveurs.

Si le Chef n'est pas assez fort, c'est la dictature des Chambres. Si le Cabinet n'est pas assez fort, c'est le gouvernement direct par le Chef qui risque d'être un despote, ou le gouvernement indirect par les Chambres omnipotentes. Si les Chambres ne sont pas assez fortes, c'est la voie ouverte à la tyrannie.

Le régime parlementaire est-il indépendant de la forme du gouvernement ? Indifférent à cette diversité quant à son existence, il ne l'est pas quant à son degré d'influence ou à sa qualité. En Angleterre, la Couronne a délégué ses pouvoirs positifs au Cabinet mais a gardé si bien son ascendant que la question du droit de dissolution ne s'y pose pas même.

Dans la République, le pouvoir du Chef dépend de son mode d'élection ; s'il est élu par les corps élus eux-mêmes, il tombe en définitive sous la dépendance du corps électoral, travaillé par toutes les influences, en proie surtout aux pires.

Un Anglais, amateur de sports, comme tout Anglais, a spirituellement comparé le régime parlementaire au *cricket*, qui ne se joue qu'entre deux camps, les Jaunes et les Bleus : c'est bien, à l'état

permanent, le choc de deux tendances, la tendance gouvernementale et la tendance anarchique.

* * *

Il est aussi des conditions extrinsèques et sociales qui influent sur le fonctionnement de ce système.

Le régime parlementaire exige un personnel indépendant et discipliné, tolérant et bien élevé, il est essentiellement aristocratique et bourgeois, étant un système de libre discussion.

Grosse question : est-il adaptable à la démocratie ? Étant, pour le redire encore, rapport variable entre facteurs variables, position d'équilibre entre le pouvoir politique et l'état social, les constitutions qui les régissent, il est clair que là où l'équilibre est rompu, le régime est faussé, il se corrompt, les pieds commandant à la tête ou la tête prétend se passer des pieds.

Pareil régime est-il compatible avec le suffrage universel ? Le régime parlementaire est tout en nuances, le suffrage universel tout en force. Les masses populaires ne se meuvent pas d'elles-mêmes, elles sont accaparées, captées, viciées, falsifiées, tantôt exploitées par l'argent, tantôt creusées ou vidées par l'abstention. Elles sont fatalement la proie des comités : c'est le règne, ici, des tireurs de ficelles, là, des renverseurs de marmites, comme on les appelle en divers lieux.

On a parlé de l'éducation du suffrage universel. Pure illusion ! Une génération d'électeurs n'éduque pas la suivante toute faite d'hommes nouveaux qui n'ont rien appris.

Qu'est-ce qu'en résulte ? C'est que tout ce qui est classé, posé, sage, modéré s'écarte des candidatures et déserte la vie publique. Cette émigration à l'intérieur abaisse le personnel parlementaire, par contre-coup, le personnel gouvernemental tiré du premier, le personnel administratif issu du second. C'est la décadence de la législation, du gouvernement, de l'administration ; c'est, en dernière analyse, l'exploitation de l'Etat par le syndicat des intérêts privés, c'est l'affaiblissement de la nation.

Phénomène bien connu par l'histoire : n'a-t-on pas vu dans la Florence de la fin du XV^e siècle, l'Etat abandonné aux indignes ?

Vue du dehors, la Chambre est pleine de tumulte, chaque partie empêchant tour à tour l'autre de gouverner. Au dedans, quel trafic ! quels marchandages ! Le plus obscur député fait valoir le prix de sa voix auprès des ministres, et l'on y voit les zéros se multiplier, comme, d'autre part, les faveurs gouvernementales servir de monnaie d'échange contre les services rendus. Séducteurs et séduits, corrompueurs et corrompus reforment une vraie féodalité.

Sur la route qui poudroie, l'électeur voit arriver le percepteur des impôts qui lui prend son argent, l'afficheur avec son pot à colle qui lui apporte des promesses et il se sent finalement l'objet et la victime d'une vaste mystification, il a la sensation du vide, de bouches soufflant le vent, de l'air travaillé avec art et il ne peut se défendre de penser que ce régime est bâti en porte-à-faux sur le mensonge.

* * *

Ces vices sont réductibles à un vice commun, la mauvaise foi du personnel législatif, et la faute en retombe évidemment sur l'électeur. M. Charles Benoist n'impute ce vice radical à aucune forme du gouvernement, mais étudiant les maladies de la démocratie, il a dû reconnaître que, sans être inhérentes à l'essence de ce régime, elles y développent, avec plus d'intensité, leur malignité morbide.

La *Parlementarite* est la corruption du régime parlementaire par exagération. Elle sévit dans l'atmosphère fiévreuse du Parlement où se dissolvent les personnalités, où se forme le député moyen.

Elle éclate et fait explosion dans le législateur qui fait la loi sur tout, à qui rien n'échappe, pas même la conscience religieuse, ni le foyer, ni la race et qui est capable de fermer même le réservoir de la vie.

L'*Electorite*, c'est la *Parlementarite* vue à l'envers, atteignant la nation elle-même, L'élection devrait être un choix. Elle ne l'est pas. Le suffrage universel fut l'équivalent d'une invasion de barbares : la foule ignorante traçant des directions à la politique, la décision de toutes choses remise au jugement de tous. D'où ce phénomène étrange : plus la législation est compliquée, plus le législateur devient simple. République de nègres, non par la couleur du pigment, mais par les ténèbres des cervelles !

Le *N'importequisme* frappé en cette maxime : N'importe qui

capable de n'importe quoi, n'importe quand, avec ce corollaire : il s'en tirera n'importe comment.

Microbe pullulant avec une redoutable rapidité, le *n'importe-quisisme* procède de ce mal diversément dénommé : envie démocratique, ingratitude populaire, haine des supériorités, qui veut tout anonyme, même la victoire, culte de l'incompétence, pour aboutir à la République des camarades. Mal très ancien, mais d'une nocivité extraordinaire dans nos sociétés d'une fibre plus molle, qui, cheminant surnoisement, envahit tous les organes de l'Etat, détend les muscles de la nation, ronge les nerfs et les use, la laisse incertaine d'elle-même, prête à tout subir, incapable d'une réaction.

* * *

M. Charles Benoist nous a livré dans ces considérations, rapidement esquissées ici, comme le résidu de ses observations pendant quarante ans, le suc d'opinions incorporées à son esprit et à sa conscience. D'abord admirateur sincère du régime parlementaire, il l'a pratiqué loyalement, il y a cru longtemps comme à un idéal théorique, à une merveilleuse combinaison. Il a vu clairement qu'elle ne pouvait jouer que dans des conditions de sagesse, de raison, de savoir. Mais où est la sagesse ? la raison ? le savoir ?

Plus tard, il a cherché à corriger le suffrage universel et il a cru trouver le remède à ses vices dans la représentation des intérêts, des professions, baptisée plus noblement : représentation des forces sociales.

Il s'est rallié à la représentation proportionnelle et il a été forcé de reconnaître qu'elle n'est pas la solution du problème, mais que, tout au plus, elle aplanit le terrain où l'on pourrait bâtir plus tard.

Découragé par l'application qu'on en a fait en France, et qui est une vraie dérision, il hésite, il se demande si l'organisation du suffrage universel est possible. Peut-on organiser ce qui ne veut pas être hiérarchisé ?

Alors quoi ? Est-on acculé à l'alternative : révolution ou dictature ? La révolution n'est pas l'arme des réformateurs. La dictature, sortant de la violence, n'enfante que le despotisme. La dictature romaine était temporaire, rétablissait l'équilibre, réparait l'organisme encrassé, puis disparaissait. Pareil système est-il applicable ?

Comment conclure ? L'éminent conférencier relève ces deux points :

1^o Un Etat dont la Constitution ne prévoit pas les accidents extraordinaires auxquels il faut parer est un Etat imparfait, incomplet, qui ne vit que d'une vie compromise. D'accord !

2^o La corruption du régime parlementaire, inadaptable au suffrage universel, menace la patrie et la démocratie qui a nécessairement besoin d'une élite. D'accord !

Que faire donc !

À la démocratie, qui est lourde, il faut un contrepoids qui la remonte. Très bien ! Quel est ce contrepoids ?

À la démocratie, qui est un gouvernement faible, il faut une plante drue, forte qui puisse, en s'acclimatant, l'assainir.

Quelle est cette plante magique ? M. Charles Benoist ne nous l'a pas révélée, le savant horticulteur garde même jalousement le secret de son nom.

Serait-ce le retour à la royauté héréditaire ? Devine, si tu peux, choisis, si tu l'oses.

J. SCHYRGENS.

ANGLETERRE

D'après un article de M. George Harvey : La Détresse de l'Angleterre, dans *The North American Review*, de décembre, février 1925/26.

Sir Esme Howard, ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis, a fait, il y a quelques mois, peu de temps avant de revenir en Angleterre, une déclaration sans précédent. Il a assuré que, peut-être, dans un avenir prochain, son pays ne serait plus à même de remplir, à l'égard de l'Amérique, ses engagements financiers.

L'ambassadeur a parlé sur un ton si calme, qu'aux États-Unis, ses paroles n'ont provoqué que peu d'attention ; en Angleterre, seul de toute la presse londonienne, le *Daily Chronicle* les releva.

Sir Esme Howard n'avait pas, il est vrai, parlé d'une *répudiation* des dettes ; il s'était contenté de faire comprendre que la Grande-Bretagne pourrait ne pas être à même de les payer.

Ces paroles éminemment significatives n'étaient, du reste, qu'une conclusion. L'ambassadeur, parlant à un banquet, s'était abstenu de faire passer sous les yeux de ses auditeurs les faits justifiant ses dires.

L'aveu candide des appréhensions que nourrit l'ambassadeur nous autorise à étudier ces faits.

Du point de vue purement technique, la dette publique britannique a décrié de 1920 à 1924, de 131,493,000 livres sterling. En fait, elle a augmenté de près de 60 millions, la diminution de 1924, ayant été obtenue par l'écoulement, à un quart de leur valeur, de différents stocks de guerre.

Dès lors, non seulement il n'y a pas eu, en réalité, de réduction de la dette, laquelle était, en 1920, à son apogée, mais les intérêts ont augmenté, de 324,000,000, en 1922-23, à 355,000,000, en 1925-26, et cela malgré les impôts les plus exorbitants qui eussent jamais été imposés à aucun peuple.

Conclusion : depuis la guerre, l'Angleterre ne cesse de vivre de son capital. Le montant de sa dette publique, qui était, en 1914, de 707,054,000 livres, est aujourd'hui de 7,747,114,000.

Telle était la situation à laquelle avait à faire face l'Ambassadeur lorsqu'il révélait à ses auditeurs ses inquiétudes. Depuis, c'est de façon alarmante qu'elle a empiré.

Passons en revue les faits les plus marquants qui ont poussé, aujourd'hui, les Anglais de toutes les professions à renoncer à la conspiration du silence.

La période de productivité a pris fin en Angleterre ; son rôle est désormais celui de *middleman*, d'intermédiaire. Les espoirs basés sur le précédent de son relèvement merveilleux après les guerres napoléoniennes sont illusoire. Car chaque pays a tendance à fabriquer, aujourd'hui, ses propres matières brutes et d'en écouler de moins en moins.

En 1850, l'Angleterre produisait près de 50 % de tout le fer et de tout l'acier du globe. Cette place, elle put la maintenir jusqu'en 1875. Mais l'Allemagne et l'Amérique la concurrencèrent bientôt, et, en 1902, cette dernière jouait, dans ce domaine, le même rôle que l'Angleterre en 1850. En ce qui concerne spécialement la production de l'acier, elle fut dépassée par l'Amérique en 1897, par l'Allemagne en 1903 et par la France en 1921. L'Amérique produit, à l'heure qu'il est, six fois plus d'acier que la Grande-Bretagne.

L'année 1924 a été marquée, dans l'industrie de l'acier par une dépression sérieuse, et la concurrence non seulement du Continent, mais aussi des Dominions, se fait sentir de façon de plus en plus sensible.

Circonstance de bien mauvais augure : depuis 1850, il n'a plus été découvert, en Grande-Bretagne, de nouveaux gisements importants de minerai de fer, alors que plusieurs des anciens gisements sont déjà épuisés. Et en 1913, il fallut importer de l'étranger 7,442,000 tonnes de minerai.

La Grande-Bretagne a, aujourd'hui, à peu près épuisé ses richesses naturelles en fer : voilà la simple vérité.

Passons aux charbonnages. Cette industrie serait, en ce moment, en un état de complète débâcle sans les subsides élevés payés par le Trésor britannique.

La production de charbon a décrié, en Angleterre, depuis l'Armistice, de 17,000,000 de tonnes, alors qu'en France et en Belgique elle a augmenté. Ce résultat devient particulièrement frappant si on le compare à la façon extraordinaire dont se sont relevés les charbonnages français.

Au cours de ces six dernières années, rien n'a été fait, dans ce domaine pour moderniser les méthodes anglaises ; et, actuellement, il paraît, non seulement probable, mais à peu près certain que la Grande-Bretagne finira par perdre les débouchés continentaux pour le principal des produits de son sol.

Ajoutons que l'augmentation de l'emploi du pétrole comme combustible est un autre des facteurs influençant défavorablement sur l'industrie minière.

Passons aux constructions navales. La plupart des chantiers

se ferment, s'ils ne sont déjà fermés. Le fait est que d'autres pays ont augmenté leurs flottes marchandes au point que la part britannique dans le *shipping* n'est plus que de 33 %, au lieu des 44,5 % de naguère. D'autres indices font clairement comprendre ce qui va vraisemblablement se passer le jour où la concurrence allemande se sera fait sentir dans toute son ampleur.

Notons la stagnation qu'on signale dans la production du coton, de la laine, ailleurs encore : tout cela nous est devenu trop familier pour que nous nous y arrêtions.

Au moment même où Sir Esme Howard parlait d'un cataclysme menaçant la Grande-Bretagne et plus grand que celui que la guerre avait produit, Sir Arlan Smith, président du « Comité de direction de la fédération nationale des patrons » (*Management Board of the Employers national Federation*) adressait à la presse une déclaration de nature plus concrète, appuyée sur des chiffres impressionnants et convaincants et se terminant par ces paroles menaçantes :

« Si rien n'est fait pour faire revivre notre commerce d'exportation, la banqueroute nationale sera, avec le temps, les résultats d'un tel état de choses. »

Et Sir Allan signalait l'augmentation progressive, incessante et alarmante des importations sur les exportations. La réalité a dépassé de beaucoup ses pronostics ; et alors qu'il avait estimé, qu'en 1925, les importations seraient supérieures aux exportations de 30,000,000 de livres, tout fait croire que cette différence va être de 342 millions.

Voici qui est plus frappant encore. En 1913, les exportations et réexportations se chiffraient par 325,000,000 de livres ; l'entretien du gouvernement en absorbait 188. Actuellement, les chiffres respectifs sont : 795 millions et 788 millions. Ce qui revient à dire que le coût de l'administration britannique est presque égal au montant des exportations. C'est, naturellement, l'immense dette britannique qui entre pour la plus grande partie, dans ce chiffre. Ni les dépenses navales, ni les dépenses militaires ne peuvent être considérées comme exagérées, surtout si on les compare à celles des Etats-Unis.

Le 23 octobre dernier, le chancelier de l'Echiquier a parlé de l'éventualité d'une augmentation des impôts. On ne voit pas trop comment il pourra échapper à cette éventualité, à moins de contracter des emprunts nouveaux. Le programme des subsides à l'industrie minière, aux sans-travail, prend une extension dont les conséquences pourront être incalculables. Certaines des suggestions qu'on entend émettre à ce propos vous rendent rêveur.

On peut certainement réduire le personnel de l'administration, mais il est certain que la majorité des employés congédiés devront toucher des indemnités de chômage (*dôles*) : dès lors...

Si, d'une part, la Grande-Bretagne paie annuellement 400 millions de livres pour substances comestibles importées de l'étranger, d'autre part, le nombre des ouvriers agricoles a diminué de 400 mille, comparé à celui d'il y a un demi-siècle et les gages de ces mêmes ouvriers, dans le Norfolk, viennent d'être fixés à 28 shillings par semaine, soit autant qu'un *farm labourer* touche aux Etats-Unis par jour. Rien d'étonnant, dès lors, que l'appel de M. Lloyd George de « revenir à la terre » ait fait long feu ; il est remplacé aujourd'hui de même source versatile, par un projet de nationalisation du sol.

Les tentatives d'intensifier l'émigration n'ont pas été couronnées de succès. Si, en 1913, 223,857 personnes se sont transportées aux Dominions et aux Colonies, on n'a enregistré, en 1924, que 88,883 départs.

Entretemps, la population augmente de 6,000 par semaine. La *Morning Post*, pessimiste, aurait-elle raison en constatant que « l'esprit d'aventure de notre peuple périclite », que « l'esprit qui a présidé à la fondation de l'Empire et l'a peuplé, est en décadence » ?

La richesse britannique s'élevait, en 1812, à 2,190 millions de livres, à 14,300 millions en 1914. Il semble bien que, depuis cette date, elle n'ait fait que décroître, et on peut l'estimer :

A 6,578,000,000 £ en 1922 ;
 » 5,970,000,000 £ » 1923 ;
 » 5,637,000,000 £ » 1924 ;
 » 4,783,000,000 £ » 1925.

La diminution constante de la balance commerciale devient, dès lors, logique et irrésistible.

Quels avantages la Grande-Bretagne va-t-elle gagner aux traités de Locarno ? Elle a renoncé à sa complète liberté d'action et s'en est départie au bénéfice du Conseil de la S. D. N., portant par là atteinte à la tradition de la politique d'équilibre. D'autre part, elle n'a consenti aucun sacrifice de principe dans le genre de celui qu'impliquerait, de la part des Etats-Unis, une modification de la doctrine de Monroe ; et, pour tout dire, elle n'avait pas le choix, car sans paix, pas de commerce ; sans commerce, l'Angleterre ne saurait exister. « Locarno lui a du moins donné l'occasion de redevenir une nation commerçant avec succès, mais pas plus. »

Quand même, ce pays se trouve en face de difficultés sans précédent, sa dette va atteindre 40 milliards de dollars, les intérêts annuels s'élevant à 2 milliards, alors que le montant total de la dette allemande ne dépassera pas 12,500 millions de dollars, avec paiements annuels qui ne seront à aucun moment supérieurs à 625 millions de dollars.

Pour ce qui est de la dette intérieure française, « la seule que la France se croit tenue de reconnaître, » elle ne doit pas dépasser 12 milliards. Celle des Etats-Unis va être réduite à 20 milliards de dollars, avec amortissement complète en trente ans, selon le projet de M. Mellon, secrétaire aux Finances.

D'où il suit que, pour le début de « l'ère nouvelle », le montant des dettes publiques par tête d'habitant sera :

En Allemagne de 4 dollars ;

En Amérique de 6 ;

En France de 12 ;

En Grande-Bretagne de 44.

Notons qu'en France, les exportations sont supérieures aux importations et qu'en Amérique l'excédent a atteint, au cours de la dernière année budgétaire, la somme de 1,042,681,497 dollars.

Tels sont les faits.

L'Angleterre a à fournir l'effort le plus prolongé et le plus dur qu'elle ait jamais connu.

Il est grandement temps que les Américains sachent la vérité. Tant mieux pour l'Angleterre qu'un ambassadeur responsable ait fait entendre la vérité après les généralités qui voudraient être apaisantes d'un Sir Robert Horne, ci-devant chancelier de l'Echiquier.

Tant mieux aussi pour l'Amérique.

On ne cesse de lui répéter qu'il est de son devoir d'aider « le monde ». Mais il est des degrés dans les devoirs eux-mêmes. Le premier devoir des Américains est d'aider le grand pays, grâce auquel les peuples anglo-saxons occupent la première place parmi les nations du globe du point de vue de l'intégrité financière.

La Grande-Bretagne, dirigée en ceci, on le sait, par son Roi, a aujourd'hui pour principe fondamental de sa politique de ne faire rien pouvant nuire à l'amitié des Etats-Unis. Par devoir d'honneur, autant que par intérêt, les Américains devraient lui rendre la pareille, mettant la fidélité à l'égard de la race au-dessous de leur loyalisme envers leur patrie seulement.

ALLEMAGNE

L'Allemagne nouvelle

D'après un article de Dudley Meathcote : L'Allemagne nouvelle, dans *The Contemporary Review*, de décembre 1925.

Il est difficile de nier le changement profond en train de s'opérer dans l'Allemagne de nos jours. Si l'impérialisme militaire existe toujours parmi beaucoup d'adhérents du régime déchu, une mentalité toute nouvelle est en train de croître ; elle se souvient des bienfaits dont le Reich est redevable à ceux qui l'ont fondé, mais ce qu'elle veut surtout, c'est relever l'édifice économique que la guerre a ébranlé.

La révolution allemande n'a pas attaqué de propos délibéré le régime qu'elle renversa ; elle n'en est pas moins l'indice du profond changement d'attitude qui se manifesta dans l'opinion à l'égard de la clique militaire.

La tentative de quelques spartakistes d'établir en Allemagne un régime soviétique n'en poussa pas moins les éléments modérés, en les effarouchant, à faire front contre les extrémistes.

L'indécision des chefs communistes à un moment où l'opposition était particulièrement faible et l'esprit de décision de Noske sauvèrent la situation. Celui-ci n'hésita pas (malgré les avertissements répétés des membres socialistes du Directoire) à s'allier au corps des officiers, transporta son quartier général dans les faubourgs et eut bientôt sous la main des forces suffisantes pour maîtriser les éléments de désordre.

Les communistes perdirent courage avec la disparition de Rosa Luxembourg et de Liebknecht. Une nouvelle révolte spartakiste, en mars 1919, était écrasée avec bien plus de facilité encore, et avec la constitution de Weimar commençait pour l'Allemagne une ère nouvelle.

Ni œuvre d'un seul homme, ni œuvre d'un seul parti, compromis des plus heureux entre le décentralisme extrême de l'Allemagne fédérale et l'ultra-centralisme préconisé, à cette date, de divers côtés, la constitution de Weimar a fourni à l'Allemagne, pour le libre développement du sentiment démocratique, un mécanisme presque parfait.

Pourtant, les perspectives qui s'ouvraient devant la nouvelle république restèrent sombres et incertaines pendant quelques années encore. Débarrassée de l'épouvantail bolcheviste, elle se vit confrontée par la réaction d'abord, puis par l'anarchie. Mais les périls ont perdu beaucoup de leur acuité depuis l'accession au pouvoir de MM. Stresemann et Luther; le nom du premier est, en particulier, lié à diverses mesures économiques d'ordre international qui apportèrent à l'Allemagne un soulagement sensible.

Citons pour mémoire seulement l'occupation de la Ruhr et le plan Dawes. Depuis la mise en vigueur de ce dernier, le relèvement de l'Allemagne n'a cessé de progresser, alors que l'amélioration de sa situation politique commencée à Londres s'est achevée dans l'atmosphère chaude et ensoleillée de Locarno. Son adhésion à la S. D. N. la remet définitivement sur le pied d'égalité parmi les nations. Les jours sombres paraissent appartenir, pour de bon, au passé. Mais elle a devant elle une tâche ardue : elle doit moderniser sa structure interne, guérir les plaies de la terrible lutte qu'elle a endurée, reconquérir la confiance de ses voisins, leur donnant des preuves décisives de son nouveau désir de paix.

Le sentiment républicain, bien qu'on ne puisse dire qu'il soit professé par plus de la moitié du corps électoral, a derrière lui des contingents nombreux et actifs. Beaucoup dépendra évidemment de la façon dont les divers « mouvements de la jeunesse » (*Jugendbewegungen*) réagiront en réponse à la propagande intense dont ils sont l'objet.

La *Jugendbewegung* actuelle est dans une grande mesure la révolte du Midi idéaliste et romantique contre le militarisme et le rationalisme du Nord, une protestation contre le matérialisme, l'affirmation de la renaissance allemande dans la liberté individuelle et spirituelle. La lutte principale est du reste circonscrite entre l'élément nationaliste et l'élément socialiste.

En désaccord sur de multiples points, les *Jugendbewegungen* manifestent une unanimité remarquable dans l'idéalisme que ces groupements manifestent tous là où il s'agit de la patrie. Pour parler comme le professeur Forster, la *Jugendbewegung* est « un rajeunissement moral du peuple allemand et le retour de l'âme germanique à ses meilleures traditions. La *Jugendbewegung* annonce le printemps allemand ». Dès lors, cette jeune Allemagne est, au fond, plus étroitement unie encore qu'elle ne l'était au début de la guerre, et le sentiment du devoir qui anime chacun de ses membres est très puissant. Quant à savoir si ce sera la tendance monarchiste ou la tendance républicaine qui l'emportera, beaucoup dépendra évidemment de circonstances accessoires : aptitude des monarchistes à concilier leurs différends; degré de succès du gouvernement républicain d'aujourd'hui dans les domaines politique et économique.

En ce moment, il y a division dans le clan nationaliste : le Nord et l'Est appuient les prétentions des Hohenzollern, la catholique Bavière soutient le prince Rupprecht et la dynastie des Wittelsbach profondément populaire dans le pays. En ce moment, du reste, les désirs des Bavarois ne vont pas plus loin qu'une restauration de la monarchie et de l'autonomie bavaroise lésée à Weimar.

Le centre de puissance et d'intérêt n'est plus dans la Prusse de Bismarck, mais dans les régions industrielles de Rhénanie et de

Westphalie. Ce changement est dû, en partie, à la substitution d'une république impersonnelle à un empire hautement prussianisé, en partie à la façon dont la Prusse a été amputée du point de vue territorial à la suite de la guerre de 1914-1918.

A signaler une série d'institution, ayant pour objet de contribuer au bien-être économique de la nation, de protéger les intérêts ouvriers et d'améliorer les rapports entre le capital et le travail : le *Reichswirtschaftsrat* ou Conseil économique du Reich, les Conseils d'ouvriers élus, pour la défense des intérêts des travailleurs, dans toutes les industries, enfin les organes ayant pour objet de travailler à l'apaisement des conflits entre patrons et ouvriers. Jusqu'ici, ces derniers ont fonctionné d'excellente façon. L'Angleterre ferait bien en introduisant un système d'arbitrage pareil chez elle.

Deux mots sur l'armée. L'ancienne armée a disparu, sa place est prise par la *Reichswehr*, fixée par les traités à 100 mille hommes, et par le parti dit militaire, groupement invisible et dont la force numérique peut être précisée, mais qui rêve certainement à faire renaître l'armée perdue. Que valent ces champions du militarisme et leurs organisations, telles que le *Bismarckbund* et le *Stahlhelm*? Il est certain, en tous cas, que diverses associations antimilitaristes, telles que le *Reichsbanner*, leur font contre-poids et que, pour le moment, le peuple allemand travaille à son relèvement social et économique. A l'heure qu'il est les tendances pacifiques et la haine de la guerre prédominent. Avec le temps tout peut changer, et les germes du militarisme allemand existent toujours; il n'en reste pas moins que des résultats comme ceux de Locarno, doublés d'un accord intervenant dans l'Est et donnant satisfaction aux aspirations allemandes, serait le meilleur des remèdes contre les tendances belliqueuses.

La frontière allemande, telle qu'elle est tracée à l'Est, et le « corridor » continueront à jouer le rôle d'une épine dans le corps allemand. Si un arrangement satisfaisant pour les deux partis n'intervient pas, une guerre est inévitable tôt ou tard. Heureusement qu'actuellement le sentiment prédominant est nettement pacifique.

Somme toute, l'Allemagne d'aujourd'hui n'est ni chauvine, ni « militante ». D'autre part, elle est possédée d'une « volonté de vivre » telle que son relèvement économique, à l'intérieur et à l'étranger, n'est qu'une question de temps.

Catholiques Belges

ABONNEZ-VOUS à

La revue catholique

des idées et des faits

la plus répandue,

la moins chère,

la plus informée

Soutenez notre effort

d'apostolat intellectuel

Un an, 25 francs; six mois, 15 francs.

CHRONIQUE NOTARIALE

Étude du notaire DE BRUYCKER, à Chièvres,

A vendre de gré à gré

BELLE MAISON DE CAMPAGNE

avec 80 ares de parc et jardin en face d'une gare.
(Région Ath-St-Gislain) Jouissance immédiate.

à louer de gré à gré

PETITE MAISON DE CAMPAGNE

avec 2 hectares 40 ares de prairie, bâtiments de ferme avec une offre de 3,500 francs à Blicquy-lez-Leuze.

Jouissance 15 avril prochain.



COMPTOIR
D'OPTIQUE



Maison BLAISE

FONDÉE EN 1885

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

A la Grande Fabrique

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

E. Esders

26, Rue de la Vierge Noire, 26
BRUXELLES

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES
ET ENFANTS

Livrées et uniformes. - Vêtements de sports
et voyages. - Lingerie. - Bonnetterie. -
Chapellerie. - Ganterie. - Chaussures. -
Oannes. - Parapluies. - Fourrures. - Modes.

COUVERTS
CHRISTOFLE
ORFÈVRE



EXIGEZ: CETTE MARQUE
ET LE NOM

CHRISTOFLE

SUCCESSALE DE BRUXELLES

58, RUE DES COLONIES

TÉLÉPHONE : 177,87

LA LECTURE AU FOYER

SOCIÉTÉ D'ÉDITION, 15, RUE VANDERLINDEN, BRUXELLES.

Chèques Postaux 89.217. Téléphone 50896.

Mareel Ancliaux. — Un martyr national. Pl. Baucq. 1 hors-texte. fr. 5,00	>	5,00
Léon Arendt. — Christ de Lampsias 23 h.-t. 3 ^e éd. revue 11 ^e -20 ^e mill.	>	4,00
Ignace Beaufays. — Aux premiers jours de l'Église. 6 h.-texte.	>	7,50
— Aux premiers jours de l'Église, II. S. Paul. 5 hors-texte	>	7,50
— Altirances de l'As-dela dans le P. Valentin Paquay. 4 h.-texte	>	1,00
— Le chemin de la croix, 4 hors-texte	>	2,50
— Idées d'Iracl et huit modernes. 7 h.-texte.	>	1,00
— Cible de Mahomet. 11 h.-texte.	>	1,00
— Royonnement virginal de Ste Thérèse de Lisieux. 5 h.-t.	>	2,00
— Témoignage évangélique. 1 h.-texte.	>	1,00
Georges Blondel. — La question rhénane.	>	1,00
— Cardinal Newman. 1 h.-texte. Préf. Léon Van der Essen	>	1,00
François Braun. — Les Dominicains.	>	2,00
Cte Carton de Wiart. — Congo d'aujourd'hui et de demain. 25 h.-texte	>	1,00
Cte Carton de Wiart, J. Renkin, Général Baron Jacques, Th. Gollier, Cte R. de Brier. — Trentenaire du « Rerum Novarum »	>	1,00
Alfred Cauchie. — Godfroid Kurth, 1 h.-texte. Luxe, fr. 5; ordin.	>	3,50
— Cardinal Newman. 1 h.-texte. Préf. Léon Van der Essen	>	1,00
Gérard Cooreman. — L'Industrie, force nationale.	>	1,00
Comte Renaud de Brier. — Les Actions de travail.	>	1,00
— Missions d'Afrique.	>	1,00
— Croquis de guerre. 7 hors-texte	>	2,50
Charles Declermont. — Problème du salaire. Préf. P. Ruten.	>	1,00
Léon de Kervel. — Les Moines guerriers S. Capistran. 1 h.-texte.	>	5,00
Vic ^e Ch. du Bus de Warnaffe. — De la barbarie à la décadence — Les tribulations d'un intellectuel en Germanie. 6 h.-texte.	>	1,00
— Notre Patrie. Derrière les fils de fer.	>	1,00
Théophile Collier. — La crémation. Pourquoi brûler nos morts? ...	>	2,00
— Les défaillances de notre enseignement. Comment y remédier?	>	3,50
— La réforme scolaire.	>	1,00
Georges Goyau. — Rôle civilisateur des missionnaires.	>	1,00
Léon Hennebicq. — La marine, force nationale.	>	1,00
Hyaçinthe Housiaux. — L'agriculture, force nationale.	>	1,00
Baron Koutart. — Notre situation financière.	>	1,00
Arthur Janssen. — Les Danées modernes.	>	2,00
Mgr Lamme. — La religion, force nationale.	>	1,00
Mgr Lamy. — Les Chanoines Prémontrés.	>	1,00
Joseph Lebon. — Débuts de l'oplogétique dans l'Église.	>	1,00
— Premières controverses orientales.	>	1,00
Eduard Ned. — Les Martyrs de Lefour.	>	2,00
P. M. Piette. — Réaction de Wesley dans l'évolution du Protestantisme	>	25,00
— Le Cercle St-Capistran. Initiatives, organisation, activité	>	1,00
R. Rome. — Un seneur de sainteté. S. François d'Assise et son œuvre	>	2,00
Jean Valschaerts. — L'art du roman.	>	1,00
L. Van der Essen. — La Belgique dans le royaume des Pays-Bas	>	1,00
— Révolution belge et origines de notre indépendance. 14 h.-t.	>	2,50
— Les Italiens en Flandre	>	2,00
Norbert Wallez. — Le commerce, force nationale.	>	1,00
Odilon Wiaux. — La Chine religieuse. 13 h.-texte.	>	1,00
La série complète de 46 livres et brochures, net 80 fr. - 5 séries : 350 fr.		
La Revue des Conférences du Cercle St-Capistran (10 n ^o par an) fr. 5,00		

DEVENEZ MEMBRES DU CERCLE SAINT-CAPISTRAN
Cotisations pour 1926 : 5 frs. Membre protecteur : 12 frs. Membre d'honneur : 20 frs.
La carte de membre donne entrée aux conférences. N^o specimen de la REVUE sur demande.
PUBLICATIONS D'ACTUALITÉS QUI ONT LEUR PLACE INDIQUÉE DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES

GASTON PHILIPS & C^{ie}

OPÉRATIONS COURANTES

Exécution des ordres de Bourse au comptant et à terme à Bruxelles, au courtage officiel, et aux Bourses étrangères aux meilleures conditions.

PAYEMENT DES COUPONS

PRÊTS SUR TITRES

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. — Renseignements sur toutes valeurs cotées et non cotées. — *Vérification des titres.* — Toutes opérations de banque et de change. — Correspondants sur toutes les principales places étrangères.

BANQUE ET CHANGE

RUE MONTOYER, 4, BRUXELLES

Téléphones : Direction 352,02 Bureaux 303,88 — 319,92
Adresse télégraph. : PHILTON-BRUXELLES
Compte chèques postaux n° 7983

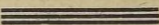


Imprimerie A. Lesigne

TÉLÉPHONE
304,33

BRUXELLES

P. B. P. **P. PETIT-BEURRE P. B. P. P. L'AREIN P. B. P.**

Décoration 

G. Veraart

25, Place Van Meyel, ETTERBEEK (Bruxelles)

PEINTURE — DÉCOR
AMEUBLEMENT

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

100,000 Titres de Capital . . fr. 100,000,000

100,000 Parts de Réserve . . fr. 250,628,393

Total . . fr. 350,628,933

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 300 villes et localités importantes du pays.

SALLE MOMMEN

37, rue de la Charité, BRUXELLES

EXPOSITION PERMANENTE D'ŒUVRES D'ART

MAGASIN de vente de tous les articles pour les Beaux-Arts.

FABRICATION de toiles, couleurs et matériel pour Artistes-Peintres,

SPÉCIALITÉ : Emballage, transport et restauration d'œuvres d'art. — Gardiennat.

CORONA

DEPUIS 18 ANS
ELLE MONTRE LE CHEMIN DU
PROGRÈS



— ÉTABLISSEMENTS O. VANHOECKE —
45, Marché-au-Charbon, 45, BRUXELLES

Caisse Générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 20,000,000

Réserves : 25,000,000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques et de Quinzaine

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --

Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres

- - - Coffres-Forts - - -

BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem. Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek.
Parvis St-Gilles, St-Gilles. Place Liedts, 18, Schaerbeek
Place Sainctelette, 26, Molenbeek. Rue du Bailli, 79, Ixelles.

MAISON DU LYNX

34, Rue de la Bourse, BRUXELLES

Lunetterie
Optique
Jumelles
Baromètres



Faces à main
Articles de luxe
et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes

JGUNTHER

6 Rue Thérésienne BRUXELLES

Succurs. W. d'Areberg TÉL. 28386

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longue rue Neuve, 107-111 ANVERS
Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2 BEROHEM-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit. —
Comptes à terme. — Comptes de quinzaine. —
Caisse d'épargne. — Location de coffres-forts. etc.

QUI S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

François Vanderlinden

Rue des Cultes, 17, BRUXELLES

Tapis Persans

Visitez la superbe collection de Tapis d'Orient

21-22, place Ste-Gudule

G. CARAKEHIAN

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MAISON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCCO.

26, rue de la Montagne BRUXELLES

Missale romanum. — Breviarum romanum.
— Livres liturgiques. — Ascetisme. —
Grand choix de livres de prières et de
chapelets. — Imagerie religieuse. —
Cachets de 1^{re} communion.

Typographie — Lithographie. — Reliures.

POUR LE NETTOYAGE DE VOS APPARTEMENTS ! Employez

L'électro Aspirateur MARELLI

à roulements à billes

Prix : 695 francs

DEMANDEZ-NOUS
BROCHURE ET
DEMONSTRATION
GRATUITE

BEIRLAEN & DELEU

14, rue Saint-Christophe
BRUXELLES

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGELa marque qui se trouve sur tous nos
Gramophones et Disques*C'est le symbole de la suprématie*Demandez nos catalogues et l'adresse
du revendeur le plus proche.**C^{ie} française du Gramophone**

BRUXELLES

171, boulevard Maurice Lemonnier

65, rue de l'Ecuyer

42, place de Meir. Anvers.



Nos meilleurs vœux pour 1926

« NUGGET POLISH »

Maison fondée en 1873 VAN CAMPENHOUT Frères et Sœurs

François VAN NES Successeur

13, Rue de la Colline, 13 -- BRUXELLES -- Téléph. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE RÉGISTRES — COPIE-LETTRES

CHAPELETS — ARTICLES DE BURBAU — LIVRES DE PRIÈRES.

Usine électrique : 36, Rue Vanderstraeten, 36, Molenbeek - Bruxelles

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

41-43, Rue de l'Ecuyer, 41-43 - BRUXELLES

TAPIS D'ORIENT, ANCIENS et MODERNES.
— MOQUETTES UNIES tous les tons. —
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS
— (divers dessins et toutes largeurs). —

CARPETTES DES FLANDRES ET AUTRES
— — (imitation parfaite de l'Orient). — —
TAPIS D'AVIGNON UNIS ET A DESSINS.

Les prix défient à qualité égale toute concurrence.

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS